





## Les entreprises du SERCE participent étroitement au développement durable des territoires.



**Guy LACROIX**  
Président du SERCE

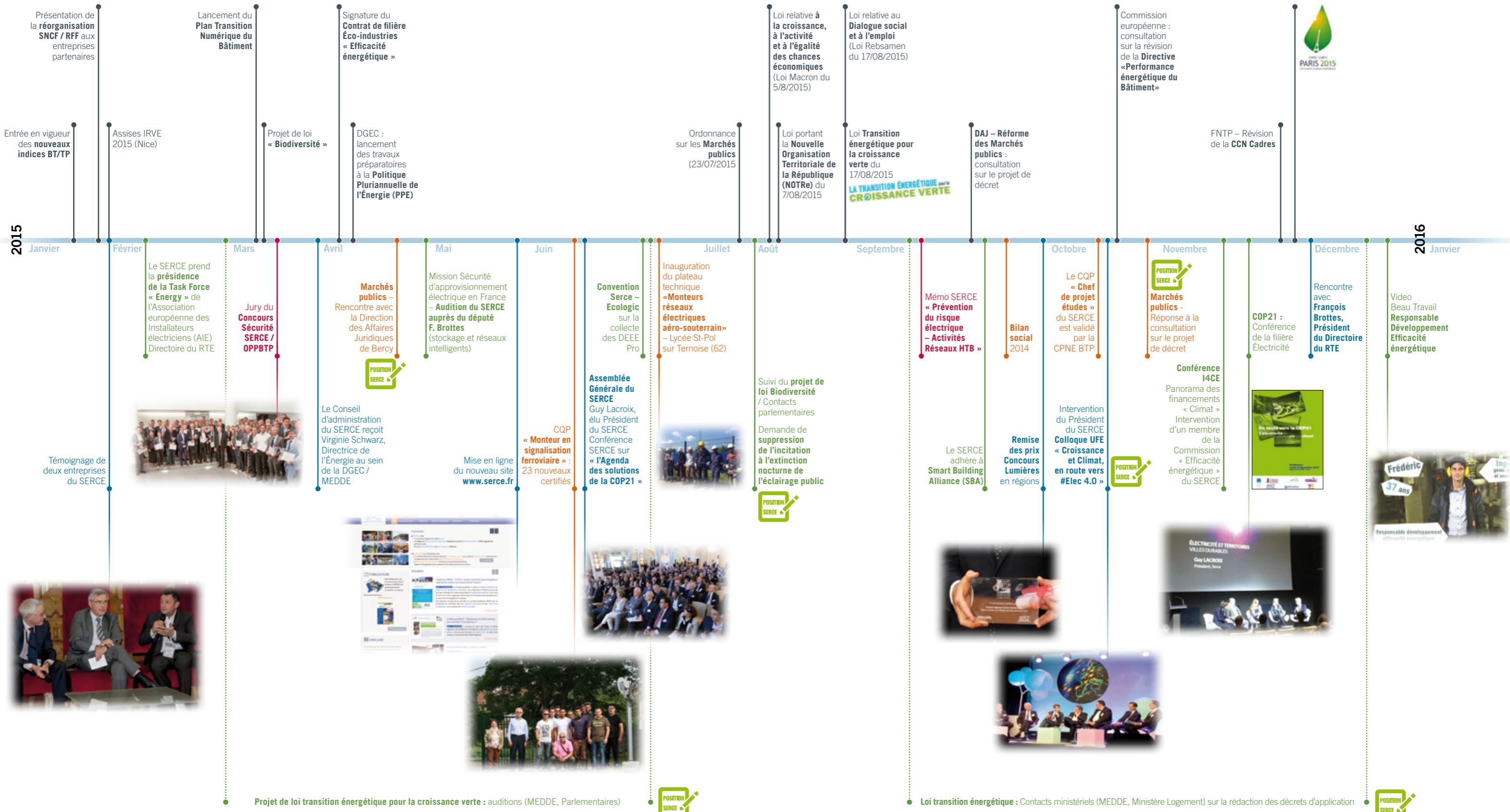
À l'opposé de ces freins, notre profession regarde vers l'avenir. Elle s'est appuyée notamment sur les discussions sur la transition énergétique et les enjeux de la COP21 pour participer à plusieurs colloques sur ces thèmes et valoriser le rôle majeur que nos entreprises doivent jouer dans une politique ambitieuse pour le climat. Leur capacité d'intégrateurs de technologie en fait des acteurs incontournables des projets d'avenir sur la ville durable et les territoires à énergie positive. Notre profession doit s'engager résolument dans le « smart » et apporter l'intelligence dans les réseaux, les bâtiments et la ville de demain.

Cette ambition s'affiche également au niveau européen par un investissement important dans les travaux de notre organisation européenne, l'AIE. En présidant la Task Force Energy, le SERCE coordonne les positions de nos homologues européens sur des sujets essentiels comme la révision de la directive Efficacité Énergétique ou celle de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le SERCE prépare et accompagne ces évolutions en s'impliquant très fortement dans les actions de formation. Il s'agit aussi bien de la formation initiale avec la révision du Bac Pro ELEEC que de la formation continue avec la mise en place de plateformes de formation pour les monteurs réseaux ou l'élaboration d'un nouveau Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Chef de projet Études ». Sur chaque dossier, nous apportons l'expression très concrète des besoins des entreprises afin de garantir une bonne adéquation avec les compétences dont elles ont besoin.

Toutes ces actions sont possibles parce que l'intérêt général de notre profession et de nos savoir-faire est une valeur partagée par l'ensemble de nos entreprises adhérentes. Je tiens à les remercier sincèrement de leur implication dans nos commissions et dans l'animation de notre action régionale et leur dire ma fierté de les représenter.

# Les **faits marquants** de 2015



# Les **actions** du SERCE



Les entreprises du SERCE exercent des compétences multitechniques au cœur de la construction et l'exploitation d'infrastructures électriques et numériques performantes et sécurisées. Elles interviennent à tous les stades d'un projet: conception, réalisation, maintenance et exploitation.

**16,92 Mds €**

CA France 2015

**260**

entreprises (PME, ETI et grands groupes)

**900**

sites, en France

**140000**

salariés



## Les entreprises du SERCE participent étroitement au développement durable des territoires

- Construire et maintenir** les infrastructures énergétiques
- Sécuriser** les déplacements et accroître la mobilité
- Connecter** les hommes et les entreprises
- Optimiser** la gestion des équipements de l'espace public

## Les qualifications du SERCE

Président de la Commission « Qualification » : **Gérard JACQUEMAIN**  
puis **Jean-Raymond ARTAUD**

Composée d'experts professionnels issus des entreprises du SERCE, la Commission « Qualification » rend un avis motivé sur chaque qualification demandée avant que celle-ci ne soit ensuite soumise au Conseil d'Administration du SERCE.

6  
réunions

37  
dossiers examinés

255  
qualifications validées par le  
Conseil d'administration du SERCE

Le SERCE délivre une centaine de qualifications dans 16 domaines différents qui font autorité dans le périmètre d'activité des entreprises de génie électrique et climatique. Ces qualifications sont attribuées pour une durée de 4 ans, renouvelable sur présentation d'un nouveau dossier.

Catégories	Familles	Domaines	Nombre de qualifications
Travaux de génie électrique	0	Lignes aériennes à haute tension HTB	2
	1	Réseaux aériens HTA et BT	2
	2	Lignes de traction électrique	3
	3	Lignes aériennes de télécommunication	4
	4	Grands postes (> 50 kV)	2
	5	Postes jusqu'à 50 kV inclus	1
	6	Canalisations électriques souterraines de distribution publique	13
	7	Etudes et calculs de réseaux d'infrastructure publique	2
	8	Centrales de production d'énergie électrique	4
	9	Installations tertiaires (tous bâtiments)	15
	10	Installations industrielles (tous procédés)	19
	11	Éclairage extérieur	5
	12	Signalisation	5
	14	Maintenance des installations industrielles et tertiaires	14
Maintenance	15	Maintenance en éclairage extérieur	6
	16	Maintenance en signalisation	2
Efficacité énergétique	18	En cours de refonte	

Le dossier de demande de qualification a été simplifié afin de faciliter son traitement et permettre de collecter l'ensemble des éléments nécessaires, notamment les trois certificats de capacité qui doivent être fournis par l'entreprise pour chaque qualification demandée.

En 2015, la Commission a fait évoluer la nomenclature d'activités en l'enrichissant de nouvelles qualifications pour tenir compte de l'évolution des métiers et des demandes des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

La Commission « Qualification » a poursuivi sa collaboration avec la Commission « Efficacité énergétique » pour concevoir des qualifications appropriées et définir les pièces justificatives nécessaires que devront apporter les entreprises à l'appui de leurs demandes de qualification.

En ligne sur [www.serce.fr](http://www.serce.fr)

Vous pouvez télécharger la nomenclature des qualifications du SERCE à la rubrique « Qui sommes nous ? »



Les donneurs d'ordre peuvent consulter l'annuaire des entreprises qualifiées qui est régulièrement mis à jour et vérifier les qualifications en faisant des recherches par secteur d'activité et zone d'intervention.



En ligne sur le site du SERCE

Depuis l'espace « Adhérents », les entreprises peuvent accéder à la rubrique « Qualifications » où ils peuvent télécharger les dossiers :

- demande d'admission et de qualifications,
- demande de renouvellement des qualifications,
- demande de qualifications complémentaires.

### Production d'électricité (centrales thermiques, nucléaires...)

- ▷ Mise en œuvre et entretien des équipements électriques
- ▷ Enfouissement, effacement des réseaux
- ▷ Postes de transformation
- ▷ Génie climatique



### Distribution d'électricité

- ▷ Lignes aériennes et souterraines HTA/BT
- ▷ Enfouissement, effacement des réseaux
- ▷ Postes de transformation



### Transport d'électricité

- ▷ Lignes aériennes et souterraines HTB
- ▷ Postes



### Production d'énergie renouvelable

- ▷ Éolien
- ▷ Photovoltaïque
- ▷ Géothermie
- ▷ Biomasse, méthanisation...



### Réseaux de télécommunication

- ▷ Transmission fixe (cuivre et fibre optique)
- ▷ Transmission radio
- ▷ Téléphonie mobile
- ▷ Antennes de télécommunications
- ▷ Voix Données Images (VDI), wifi
- ▷ Création de réseaux mobiles, de boucles locales, RIP



### Bâtiments

#### Équipements techniques

- ▷ Alimentation et production électriques (postes de transformation, tableaux électriques, éclairage, groupes de secours...)
- ▷ Production d'énergie renouvelable
- ▷ Ventilation, climatisation et traitement de l'air
- ▷ Chauffage (production, régulation et réseaux)
- ▷ Plomberie et traitement des eaux
- ▷ Protection solaire extérieure robotisée et pilotée



#### Sécurité et gestion technique des bâtiments (GTB)

- ▷ Systèmes de contrôles d'accès
- ▷ Gestion Technique Centralisée (GTC)
- ▷ Protection incendie, désenfumage
- ▷ Vidéo protection
- ▷ Sonorisation



#### Réseaux de communication et informatiques

##### Téléphonie

- ▷ Réseaux VDI
- ▷ Télévision interne
- ▷ Data center...



### Éclairage extérieur

- ▷ Éclairage public
- ▷ Éclairage des installations sportives
- ▷ Mise en lumière/ événementiel
- ▷ Signalisation (feux tricolores, panneaux d'information...)
- ▷ Éclairage routier/ autoroutier



### Mobilité

- ▷ Électrification des voies (lignes ferroviaires, tramways, métro, funiculaires...)
- ▷ Intégration de systèmes de détection et commande à distance (aiguillage, priorité carrefour...)
- ▷ Système d'aide et d'information des voyageurs
- ▷ Billetterie
- ▷ Postes de commandes



### Infrastructures de recharge de véhicules électriques

- ▷ Voie publique
- ▷ Parkings privés
- ▷ Bâtiments



### Aménagement routier, autoroutier et urbain

- ▷ Équipements des zones d'accès sécurisées
- ▷ Bornes de paiement
- ▷ Télédépôt
- ▷ Balisage et guidage
- ▷ Radars
- ▷ Signalisation, régulation et gestion du trafic
- ▷ Vidéo protection
- ▷ Éclairage
- ▷ Horodateurs
- ▷ Bornes wifi...



### Génie climatique

- ▷ Chauffage, ventilation, climatisation
- ▷ Traitement de l'air, désenfumage
- ▷ Data center, salle à empoussièrement contrôlé



### Zones d'activités économiques

#### (industrie, tertiaire, centres commerciaux, data center...)

##### Distribution d'énergie

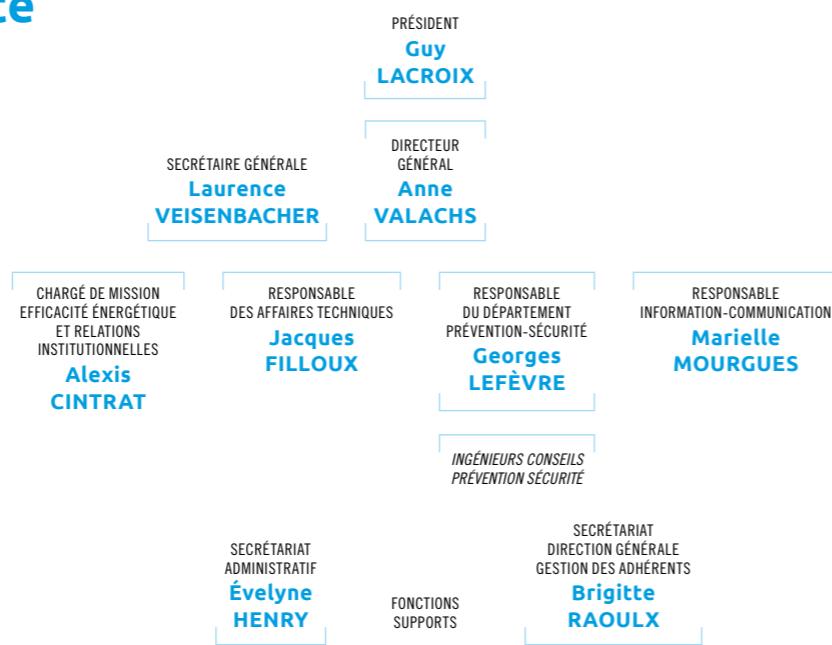
- ▷ Alimentation de secours
- ▷ Automatisation
- ▷ Robotique
- ▷ Instrumentation
- ▷ Mécanique
- ▷ Réseaux informatiques
- ▷ Régulation et supervision
- ▷ Programmation
- ▷ Climatisation, ventilation
- ▷ Salles blanches
- ▷ Éclairage
- ▷ Réseau Très Haut Débit
- ▷ Vidéo protection, contrôle d'accès



## Une équipe permanente

Le SERCE est une organisation professionnelle, créée en 1922, qui représente les entreprises d'infrastructures de réseaux et de services à l'énergie qui interviennent également dans les systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (Fntp) et de la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication).



## Une organisation en réseaux, réactive et ouverte

### De nombreuses commissions

CATÉNAIRES

CENTRALES ET NUCLÉAIRE

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉGULATION DU TRAFIC

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ENVIRONNEMENT

FORMATION PROFESSIONNELLE

INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

LIGNES AÉRIENNES HTB

LIGNES SOUTERRAINES HTB

POSTES

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

QUALIFICATION

QUESTIONS JURIDIQUES

QUESTIONS SOCIALES

RÉSEAUX DE COMMUNICATION

SIGNALISATION TRANSPORT

### Une représentation régionale

Leurs missions :

- Animer les réunions d'information locales avec les entreprises;
- Assurer l'interface avec les comités de liaison régionaux ERDF/SERCE;
- Représenter le SERCE au sein des conseils d'administration des Fédérations régionales des travaux publics (FRTP);
- Représenter les entreprises du SERCE auprès des pouvoirs publics locaux;
- Animer les partenariats avec les écoles et lycées;
- Participer au montage de programmes de formation de stagiaires cofinancés par le SERCE et les régions.

11 délégués régionaux  
33 conseillers régionaux

Chaque trimestre ils se réunissent au SERCE pour échanger sur les enjeux nationaux de la profession, transmettre les avis et préoccupations des entreprises de terrain et contribuer au choix des actions à mener.

## Conseil d'Administration

AU 31/12/2015

Le Bureau se réunit 6 fois par an et le Conseil d'administration tous les trimestres. Ce dernier a reçu Virginie Schwarz, Directrice de l'Énergie au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie), qui est venue présenter sa feuille de route et échanger avec les entreprises. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et les dysfonctionnements relatifs au Facé induisant des retards de paiement importants pour les entreprises ont été évoqués lors de ces échanges.

PRÉSIDENT

M. Guy LACROIX

VICE-PRÉSIDENT

Alain Le DU

TRÉSORIER

M. Olivier ALLEZ

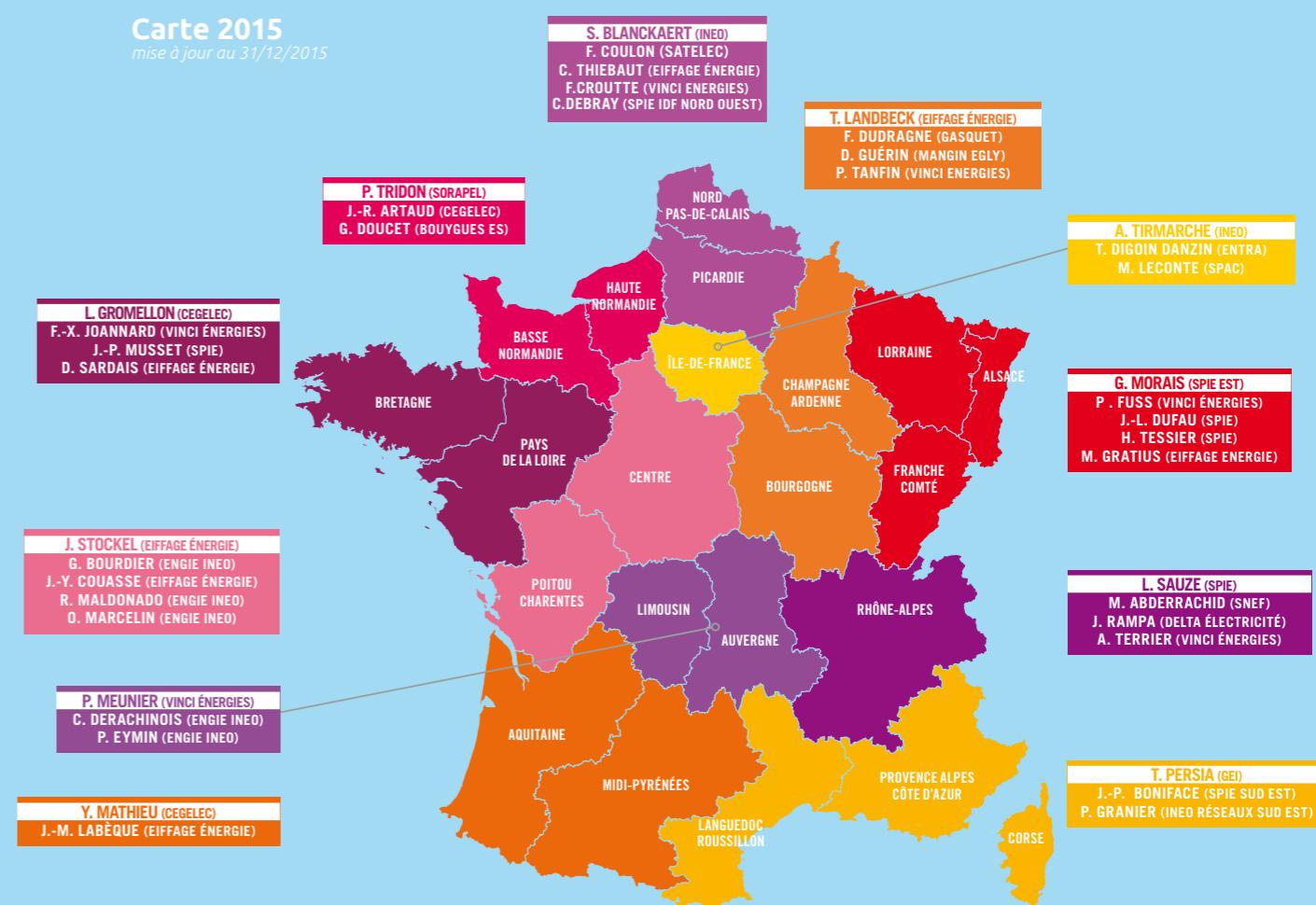
MEMBRES DU BUREAU

MM. Hervé ADAM, Gilles BRAZEY, Frédéric CARMILLET

MEMBRES

MM. Pierre ALLOIN, Jean-Pierre DREAU, Daniel DUMINY, Patrick LEBRUN, Gauthier LOUETTE, Yves MEIGNIÉ, Jean-Christophe PERRAUD, Arnaud PERETMERE, Jean-Pascal de PERETTI, Jean RAMPA, Yann ROLLAND, Pascal SCHUSTER, Philippe TRIDON.

Carte 2015  
mise à jour au 31/12/2015



Deux réformes engagées en 2014 ont abouti en 2015 : la réforme territoriale et la transition énergétique. Si cette dernière est porteuse d'opportunités pour les entreprises du SERCE, les bouleversements engendrés par la mise en œuvre de la seconde se sont traduits par un recul important du volume d'activité de la commande publique en 2015.

L'année 2015 a également été marquée par l'organisation par la France de la XXI<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le Climat (COP21). À cette occasion, six organisations professionnelles de la filière électrique, dont le SERCE, se sont mobilisées afin de témoigner de leurs engagements dans la lutte contre le réchauffement climatique.

# Environnement Énergie Climat



## 2015, l'année de la COP 21

En ligne sur le site du SERCE  
Le compte-rendu intégral de la conférence est disponible à la rubrique « Événements »



#Electricity4life

« En route vers la COP21 :  
l'électricité au service de la vie,  
l'électricité au service du climat »

Conférence-Débat Paris

– 23 novembre 2015

Quelques jours avant l'ouverture de la XXI<sup>ème</sup> conférence mondiale sur le climat, la filière électrique française dans son ensemble s'est mobilisée pour témoigner de son engagement dans la lutte contre le changement climatique. Cette manifestation a réuni les organisations professionnelles représentant les producteurs et fournisseurs d'électricité (UFE), les constructeurs d'équipements électriques (FIEEC, GIMELEC et IGNES), les installateurs et intégrateurs de services énergétiques (FFIEC et SERCE) ainsi que l'association Électriciens sans frontières.



indispensable pour mener à bien les projets de rénovation énergétique. La mise en œuvre de techniques accessibles permet déjà de répondre, de façon adaptée, aux préoccupations de natures très différentes ». Les micro-projets ont donc tout leur sens dans le cadre de la transition énergétique.

« Les investissements à consacrer à la R&D, à la gestion de l'énergie sont indispensables pour mener à bien la transition énergétique » a remarqué Romain Morel, Chargé de recherche au sein du pôle Recherche de la CDC Climat. « Ils paraissent importants mais sont réalisables car les outils financiers existants permettent de répondre aux enjeux ».

En conclusion, Carlos Moreno, Président du Comité Scientifique de Live in @ living city souligne que « la transition énergétique est plus que jamais un enjeu pour les villes, où se concentre une part majoritaire et croissante de la population mondiale ». Il relève également que « l'usage et les services sont au cœur des systèmes, avec la révolution numérique et d'autres révolutions technologiques qui sont en cours. La bataille pour le stockage de l'énergie et celui des données est un élément majeur dans la prise de position et de décision à venir pour tous les acteurs de la Transition Énergétique ».



Guy Lacroix,  
Président du SERCE



Jean-François Raux,  
Directeur général  
de l'UFE



Jean-Pascal de  
Peretti, PDG de  
Cofely Axima



Hervé Adam,  
Directeur général  
de VINCI Energies  
France



Gauthier Louette,  
PDG de SPIE  
Opérations



Romain Morel,  
Chargé de recherche  
au sein du pôle  
Recherche de la  
CDC Climat



Carlos Moreno,  
Président du Comité  
Scientifique de  
Live in @ living city

### COP 21: quelle contribution des entreprises à « l'Agenda des Solutions »? Conférence-Débat SERCE – Paris – 10 juin 2015

Le 10 juin 2015, à l'occasion de son Assemblée Générale, le SERCE a réuni près de 250 participants, parmi lesquels de nombreux journalistes, lors de la conférence intitulée « COP21 : quelle contribution des entreprises à l'« Agenda des Solutions » du gouvernement français ? ».

Cet « Agenda des Solutions » concerne notamment les domaines de l'énergie, des villes et des transports. Pour Guy Lacroix, Président du SERCE « s'agissant du développement des énergies renouvelables, du pilotage de leur intégration sur les réseaux, du stockage d'énergie, de la gestion intelligente de l'énergie dans les quartiers ou d'éco-mobilité, la capacité d'intégrateurs du numérique et des réseaux électriques font des entreprises du SERCE des acteurs incontournables de « l'Agenda des solutions ».

Dans un témoignage vidéo, Jean-Louis Borloo, Président de la Fondation Énergie pour l'Afrique, a tenu à souligner l'importance de l'électricité en tant que levier de développement au niveau national et international et indiqué le rôle prépondérant des entreprises françaises dans ce domaine. Jean-François Raux, Directeur général de l'UFE, a fait part de sa « profonde conviction que l'électricité est l'avenir et que les entreprises du SERCE sont l'avenir de l'électricité ». Le progrès technique doit permettre de réduire la part du pétrole dans l'énergie finale et à l'électricité décarbonée de croître. Et de conclure : « pour atteindre les objectifs climat, l'électricité n'est pas un problème mais une solution ».

Des exemples concrets en termes de solutions ont été présentés par trois entreprises adhérentes du SERCE. Pour Jean-Pascal de Peretti, PDG de Cofely Axima, « la question du stockage de l'électricité est au centre du débat pour la lutte contre le changement climatique. Le stockage de froid offre ainsi l'opportunité d'anticiper les consommations presque plusieurs jours à l'avance ». Hervé Adam, DG de VINCI Energies France, a rappelé que « réduire les émissions de carbone, c'est d'abord optimiser nos consommations d'énergie, en travaillant par exemple sur l'efficacité énergétique des bâtiments existants des clients. Les économies d'énergie sont réalisées en agissant simultanément sur deux leviers : l'exploitation-maintenance et un programme de travaux ». Et de conclure que « la sensibilisation des usagers est très importante ». Selon Gauthier Louette, PDG de SPIE Opérations, « l'adaptation aux particularités de chaque pays et aux problématiques de tous les clients, petits ou grands, est essentielle pour mener à bien les projets de rénovation énergétique. La mise en œuvre de techniques accessibles permet déjà de répondre, de façon adaptée, aux préoccupations de natures très différentes ». Les micro-projets ont donc tout leur sens dans le cadre de la transition énergétique.

« Les investissements à consacrer à la R&D, à la gestion de l'énergie sont indispensables pour mener à bien la transition énergétique » a remarqué Romain Morel, Chargé de recherche au sein du pôle Recherche de la CDC Climat. « Ils paraissent importants mais sont réalisables car les outils financiers existants permettent de répondre aux enjeux ».

En conclusion, Carlos Moreno, Président du Comité Scientifique de Live in @ living city souligne que « la transition énergétique est plus que jamais un enjeu pour les villes, où se concentre une part majoritaire et croissante de la population mondiale ». Il relève également que « l'usage et les services sont au cœur des systèmes, avec la révolution numérique et d'autres révolutions technologiques qui sont en cours. La bataille pour le stockage de l'énergie et celui des données est un élément majeur dans la prise de position et de décision à venir pour tous les acteurs de la Transition Énergétique ».

## Actions européennes Énergie Climat



En 2015, le SERCE a renforcé sa présence à Bruxelles, en prenant la présidence de la Task Force « Energy » de l'Association européenne des Installateurs Électriciens (AIE). Ses travaux ont porté sur la révision des Directives relatives à l'efficacité énergétique et sur le facteur de conversion énergie primaire/énergie finale.

### RÉVISION DES DIRECTIVES RELATIVES A L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Commission Européenne a placé les enjeux énergétiques au cœur de son programme d'actions. En 2015, elle a donc entrepris de réviser les principaux textes législatifs qui lui sont applicables.

#### Directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments

Une consultation sur l'évaluation de la directive était ouverte jusqu'à fin octobre 2015, en vue de sa révision courant 2016. Le SERCE et l'AIE ont répondu à cette consultation, en coordonnant les prises de positions des autres organisations membres de l'AIE.

Le processus doit se poursuivre en 2016, avec la révision de la directive dans la poursuite de la procédure législative européenne.

#### Directive sur l'efficacité énergétique 2012/27/UE et Directive 2009/28/CE sur les énergies renouvelables

La Commission européenne a annoncé la révision de ces directives en 2016. Le processus sera similaire, et commence par une consultation publique menant par la suite à la révision des textes.

En ligne sur le site du SERCE  
Les positions du SERCE sont consultables sur l'espace « Adhérents » à la rubrique « Environnement – Efficacité énergétique – Réseaux » :



### FACTEUR DE CONVERSION « ÉNERGIE PRIMAIRE / ÉNERGIE FINALE »

À l'issue d'une réunion initiée par l'AIE et ses partenaires, la Commission européenne a décidé de lancer une étude sur l'utilité du facteur de conversion, et l'opportunité de le réviser. Lancée à l'été 2015, cette étude devrait aboutir au printemps 2016.

La position élaborée par la task force « Energy » de l'AIE souligne l'effet négatif du facteur de conversion établi sur les engagements climatiques européens, en soutenant l'utilisation des hydrocarbures au détriment de l'électricité. L'AIE a donc proposé de mener une réflexion sur l'opportunité d'utiliser un facteur de conversion ou sur l'application d'un facteur de conversion à d'autres sources d'énergie pour ne pas discriminer uniquement l'électricité.

Elle a souligné la nécessité de prévoir une révision régulière du facteur de conversion afin de refléter au mieux les objectifs énergétiques et climatiques européens. Cette révision pourrait permettre de tendre à long terme vers un facteur de conversion égal à 1.

//////////  
**Définitions :**  
« énergie primaire »,  
« énergie finale »,  
« facteur de conversion »

L'énergie primaire est l'énergie contenue dans les ressources naturelles avant une éventuelle transformation comme le fioul ou le gaz.

L'énergie finale est une unité de mesure qui prend également en compte la transformation et le transport.

Le facteur de conversion utilisé pour passer de l'une à l'autre (qui diffère d'un pays à l'autre, fixé à 2,58 en France) avantage les énergies fossiles, allant ainsi à contre-courant des grandes orientations des politiques publiques des décennies à venir qui mettent le développement durable et la transition énergétique au cœur des enjeux sur le climat.



### L'Association européenne des Installateurs Électriciens (AIE)

La dimension européenne de l'action du SERCE s'exerce au sein de l'AIE qui représente :

- 20 associations nationales représentatives des entrepreneurs électriens;
- 19 pays d'Europe;
- Un million de professionnels.



## Performance énergétique

Président de la Commission « Efficacité énergétique »: **Gilles DUROUX**

Performance énergétique des bâtiments, ville durable et réseaux intelligents sont au cœur des travaux de la Commission « Efficacité énergétique ». Elle élaborer des prises de position au nom de la profession que le SERCE relaie au sein des différents groupes de travail mis en place par le MEDEF, la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC) et le Plan Bâtiment Durable.



### LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE Verte

#### LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE Verte**

Le SERCE a été très impliqué tout au long des discussions parlementaires sur la loi transition énergétique pour la croissance verte, commencée en 2014, et qui ont abouti en août 2015 à l'adoption définitive du projet de loi.

### Loi Transition énergétique pour la croissance verte

Les décrets d'application parus en 2015, instaurent:

- un critère de performance énergétique minimale à respecter pour la vente d'un logement social;
- un carnet numérique de suivi et d'entretien du logement;
- la mise en place du complément de rémunération pour les énergies renouvelables;
- des conditions particulières d'approvisionnement pour les électro-intensifs en contrepartie de la mise en place d'actions d'efficacité énergétique;
- la stratégie nationale bas-carbone.

Les priorités du SERCE sur ce texte ont été de:  
• lutter contre les incitations à l'extinction nocturne de l'éclairage public;  
• limiter les dérogations aux obligations de comptage des consommations de chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) dans les logements collectifs;  
• favoriser le développement des smart grids et du stockage en permettant de tester les modèles d'affaires et en levant les freins à leur développement;  
• Intégrer l'efficacité énergétique active, le redimensionnement des équipements et les systèmes de comptage dans les obligations de rénovation.

La mise en œuvre de la loi repose sur une centaine de décrets d'application. Le SERCE en suit de près la rédaction et la publication et participe aux prises de position de l'ensemble des parties prenantes : MEDEF, fédérations, instances consultatives...

Le SERCE est ainsi très engagé auprès des ministères concernés dans la rédaction du décret d'obligation d'installation d'équipements de gestion active de l'énergie en cas de travaux importants (article 14 de la loi transition énergétique), et dans la rédaction du décret d'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires. La publication de ces deux textes est attendue pour 2016.

LEMONITEUR.fr

ENERGIE  
Le Serce demande une ouverture rapide de la concertation sur le décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires  
LE MONITEUR.FR - PUBLIÉ DE MARDI À VENDREDI - 480 000 EXEMPLAIRES  
Mots clés : Loi de bioéthanol - Monde du travail

### PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La loi sur la transition énergétique prévoit une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) échelonnée sur 5 ans, détaillant les objectifs et modes de développement des différentes sources d'énergie. La Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a lancé ses travaux à l'été 2015. Une quinzaine de réunions a été organisée, chacune portant sur une thématique particulière. Le SERCE a participé aux réunions portant sur le pilotage de la demande et le stockage d'énergie, et sur le photovoltaïque.

Cet outil de programmation doit être achevé en 2016.

### COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRES ÉCO-INDUSTRIES (COSEI)

Dans le cadre du Conseil National de l'Industrie, le Comité Stratégique de Filières Éco-industries (COSEI) est le cadre privilégié d'une concertation entre les pouvoirs publics (administrations compétentes et opérateurs de l'État), et les industriels des Éco-industries. Il effectue un suivi de l'évolution des activités de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle spécifiques à la filière concernée. Il fait des propositions d'actions destinées à développer la compétitivité de la filière.

Le SERCE a participé en 2015 à ces travaux, dans le cadre du groupe de travail « Efficacité énergétique » du COSEI qui ont conduit à la rédaction d'un contrat de filière signé en avril 2015 par les ministres Ségolène Royal, Emmanuel Macron et les membres du COSEI. Ce dispositif vise à faciliter le développement des acteurs économiques et industriels du secteur et à identifier leurs besoins.

### STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

La loi transition énergétique instaure des outils de mise en œuvre des objectifs : la Stratégie nationale bas-carbone et les « budgets carbone ».

Les « budgets carbone » représentent les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 puis 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Ils sont déclinés à titre indicatif par grands domaines d'activité (transport, bâtiment, industrie, agriculture, énergie, déchets).

La Stratégie Nationale bas-carbone donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Issue d'une période de consultation dans laquelle le SERCE s'est fortement impliqué, notamment en contribuant aux prises de position du MEDEF et du Conseil National de la Transition énergétique, elle a été publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2015.

### SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE

En février 2015, le député François Brottes, Président de la « Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi transition énergétique », s'est vu confier la mission d'évaluer la sécurité d'approvisionnement électrique en France. Il a remis son rapport au Premier ministre à l'automne 2015. L'un des points majeurs concerne le développement du stockage décentralisé.



Dans le cadre de cette mission, le SERCE a rencontré F. Brottes au printemps 2015 afin de lui présenter les activités des entreprises adhérentes. Il a notamment exposé les expérimentations en cours et fait des propositions visant à faciliter le déploiement du stockage. Le SERCE a précisé sa vision du stockage comme un élément constitutif d'une offre globale.

Pour rendre plus concrètes les actions des entreprises du SERCE dans le domaine, le SERCE a organisé une visite sur un site expérimental d'une des entreprises adhérentes.

### MAQUETTE NUMÉRIQUE

La maquette numérique doit permettre d'améliorer la construction, la rénovation et le pilotage des bâtiments, tout en abaissant les coûts et en optimisant les consommations énergétiques. Plus qu'un simple outil de conception, la maquette numérique doit devenir un outil collaboratif et évolutif permettant de suivre le bâtiment sur toute sa durée de vie. En 2015, le SERCE a intégré cet enjeu dans les travaux de la commission « Efficacité énergétique », et participé aux travaux de Bertrand Delcambre, nommé Ambassadeur du numérique dans le bâtiment par la Ministre du Logement, Sylvia Pinel.

Conférence « L'électricité, énergie de l'innovation et de la croissance bas-carbone »

Colloque annuel de l'Union Française de l'Électricité (UFE)  
Paris, le 8 octobre 2015

Lors de son intervention, Guy Lacroix, Président du SERCE, a souligné l'engagement de toute une filière d'excellence et les atouts des entreprises du SERCE dans la lutte en faveur du climat.

Il a notamment rappelé que les entreprises du SERCE travaillent depuis longtemps dans la rénovation énergétique des bâtiments et que cette spécialité leur permet d'exporter leur savoir-faire à l'étranger.

Elles ont également un atout important dans tout ce qui touche l'intelligence des bâtiments comme des réseaux. Leurs compétences multi-techniques leur permettent d'associer le stockage, le pilotage des installations via l'intégration de solutions numériques performantes.



### ÉTIQUETTE ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS NEUFS

Le ministère du Logement a lancé en avril 2015 les travaux relatifs à l'affichage environnemental des bâtiments neufs. Dans un premier temps volontaire, cette démarche doit préfigurer la prochaine réglementation thermique. Afin de définir les contours de cet affichage, les organisations professionnelles sont réparties dans sept groupes de travail thématiques auxquels le SERCE participe.

Les indicateurs qui devraient être retenus par le ministère pour l'étiquette environnementale sont l'énergie, les gaz à effet de serre, l'eau et les déchets. Initialement attendus fin 2015, les référentiels de cet affichage issus de ces travaux ne devraient finalement être arrêtés qu'en 2016.

En ligne sur le site du SERCE  
La vidéo est également consultable dans le Dossier Thématique « Efficacité énergétique » :



### L'efficacité énergétique rejoint la collection « Beau travail »

Dans la continuité de la campagne « Beau Travail » initiée en 2014, le MEDEF a lancé une nouvelle mini-série de programmes courts à l'occasion de la COP 21 et de la Semaine École Entreprise.



Une vidéo a été réalisée à l'initiative du SERCE afin de valoriser la fonction de « Responsable Développement Efficacité énergétique ». Ce spot présente le rôle d'un chargé d'affaires apporteur de solutions d'optimisation énergétique, porteuse de gains financiers et garantie de confort dans le cadre d'une offre adaptée aux besoins du client.

Ce film a été diffusé à 20h35, le 10 décembre sur France 3, puis le 15 décembre sur France 2.





## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (CSCEE)

Créé par la loi transition énergétique, le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique rassemble l'ensemble des organisations professionnelles associées au secteur du bâtiment, des parlementaires, des associations de consommateurs et les services administratifs des ministères concernés. Il a pour mission de donner un avis consultatif sur l'ensemble des nouvelles réglementations s'appliquant au secteur. Le SERCE y est représenté par le biais de la FIEEC qui dispose d'un siège, et participe aux travaux du groupe miroir mis en place par la fédération.



### Smart Building Alliance for Smart Cities

Le SERCE a adhéré à cette association car ses travaux sont au cœur des préoccupations et des développements des entreprises du SERCE. Le bâtiment intelligent et la ville durable réunissent à la fois les compétences du génie électrique et climatique et celles des systèmes d'information et de communication.

La SBA vise le développement de l'interopérabilité des technologies pour en faciliter le pilotage au service des usagers, ce qui répond aux préoccupations des entreprises du SERCE qui sont de véritables intégrateurs de technologies au service de l'efficacité énergétique.

L'adhésion du SERCE en tant que syndicat professionnel correspond à une volonté partagée de promouvoir les savoir-faire des entreprises auprès des maîtres d'œuvre et des élus et ce faisant, de favoriser le développement des bâtiments et des quartiers intelligents pour donner sa pleine réalité à la ville durable de demain.

## Environnement

Président de la Commission: **Patrick Colin**



### LOI BIODIVERSITÉ

L'amendement instaurant une incitation financière pour les collectivités locales qui éteignent l'éclairage public la nuit a fait son retour dans le projet de loi sur la biodiversité en juillet 2015.

  
**Le SERCE, qui avait déjà obtenu son retrait de la loi sur la transition énergétique, s'est à nouveau impliqué dans le débat parlementaire pour obtenir que ce dispositif ne soit pas retenu. Le SERCE souhaite en effet que les incitations ne favorisent pas l'extinction nocturne simple, mais la mise en place de systèmes performants, permettant des économies d'énergie et une réduction de la pollution lumineuse même en fonctionnement.**

Le SERCE a souligné l'impact positif de la rénovation de l'éclairage public sur la réduction des consommations et des nuisances lumineuses. Ces démarches vertueuses s'inscrivent dans les objectifs de la transition énergétique contrairement à l'extinction qui maintient en place des installations obsolètes et énergivores.

## DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEEE)

La commission « Environnement » a finalisé le travail entamé avec l'éco-organisme ECOLOGIC, en signant une charte de bonnes pratiques et l'établissement de contrats-types pour les entreprises. Elle a par ailleurs poursuivi sa coopération avec RECYLUM.

RECYLUM et ECOLOGIC couvrent l'ensemble de toutes les catégories de DEEEE correspondant aux activités des entreprises du SERCE, qui ont maintenant à leur disposition des outils de gestion de leurs DEEEE.

Le SERCE est représenté au sein de la commission d'agrément des éco-organismes du MEDDE. Au cours de l'année 2015, RECYLUM et ECOLOGIC ont déposé une demande de renouvellement de leur agrément pour 6 ans, sur leurs catégories respectives. Le SERCE a apporté son soutien à cette demande qui a été acceptée.

### Agrément des éco-organismes RECYLUM

- matériel d'éclairage
- outillages électriques
- instruments de mesure et de contrôle
- appareillages de distribution électrique
- équipements de productions d'énergie

### ECOLOGIC

- équipements informatiques et de télécommunications
- outils électriques et électroniques
- instruments de surveillance et de contrôle

## Partenariat



Dans le cadre de leur partenariat, le SERCE a mis à la disposition d'Électriciens sans frontières un point d'accueil à l'occasion de son Assemblée générale, le 10 juin, au Pré Catelan. De quoi nouer de nombreux contacts !



### La collecte en chiffres

#### Les lampes

- **587 tonnes** collectées en 2015 par les installateurs (- 3 % par rapport à 2014, principalement liés à une baisse de la collecte des tubes fluorescents).
- **12 % des lampes** collectés par les installateurs en 2015.
- **15 %, c'est la part des entreprises du SERCE** dans la collecte des lampes effectuée par les installateurs en 2015.

#### Les DEEE Pro

- **972 tonnes** collectées en 2015 par les installateurs (+ 22 % par rapport à 2014, + 52 % par rapport à 2013).
- **8 % des DEEE Pro** collectés par les installateurs en 2015.
- **45 %, c'est la part des entreprises du SERCE** dans la collecte des DEEE Pro effectuée par les installateurs en 2015.

Le SERCE a également relayé auprès de ses adhérents l'appel aux dons de l'association à la suite du séisme dévastateur qui a frappé le Népal, le samedi 25 avril. Une équipe de bénévoles ESF s'est rendue sur place durant 3 semaines afin d'évaluer les besoins de la population sinistrée. Elle a également appuyé l'action des autres ONG présentes sur le terrain pour leur permettre d'intervenir dans les meilleures conditions possibles. Sur place, les actions d'Électriciens sans frontières ont permis notamment l'installation de lampadaires solaires, de générateurs électriques, ou encore la distribution de kits individuels d'éclairage d'appoint et de recharge de petit matériel électrique.

## OUTIL DE CALCUL D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

La commission a créé un groupe de travail afin de définir et d'établir les spécifications d'un outil d'estimation des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités des entreprises.

Ce projet collaboratif s'appuie sur l'expertise des groupes qui ont mis leur expérience et leurs données à la disposition de la profession.

Il priviliege le domaine des réseaux et infrastructures afin de toucher la majorité des entreprises adhérentes pour leurs activités liées :

- aux lignes et postes HT/BT (souterraines ou aériennes),
- à l'éclairage public,
- aux infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- à la FttH (Fiber to the Home),
- à la signalisation.

# Infrastructures et réseaux

Les travaux sur les réseaux et infrastructures ont représenté 39 % de l'activité des entreprises du SERCE. Sur ce segment d'activité, les travaux de construction et de maintenance des postes, du réseau aéro souterrain de distribution électrique et des réseaux d'éclairage public représentent près des deux tiers des chantiers (65 %).

Les premiers jurys des CQP « Monteur en signalisation ferroviaire » et « Monteur de lignes caténaires », les travaux engagés avec le CEREMA sur l'éclairage public, la révision de l'index TP 12 et ceux liés au déploiement de la fibre optique ont fortement mobilisé les adhérents du SERCE.

La mise en place d'un comité de liaison avec RTE, à l'instar de ce qui existe déjà avec ERDF, a permis de finaliser un ensemble de concertation cohérent dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'énergie.



## Caténaires et Signalisation Transport

La mise en place au cours de l'année 2015 de SNCF Réseau, gestionnaire des infrastructures ferroviaires, a entraîné une nouvelle organisation et un changement d'interlocuteurs. Dans le cadre de la politique de développement et d'entretien du réseau ferroviaire français, les commissions « Caténaires » et « Signalisation transport » sont amenées à échanger avec SNCF Réseau sur les volumes d'activité à venir et leurs conséquences, notamment en termes d'organisation et de formation.



Président de la Commission « Caténaires »: **Pascal DE LAURENS**  
Président de la Commission « Signalisation Transport »: **Hervé MORER**

### Des compétences renforcées grâce aux CQP « Monteur en signalisation ferroviaire »

Deux nouvelles sessions du CQP « Monteur en signalisation ferroviaire » se sont déroulées en juin 2015, sur le site ferroviaire de Montceau-les-Mines (71). Après un parcours de formation de 350 heures, 23 des 24 candidats présentés par les entreprises du SERCE ont été certifiés, après validation de leurs carnets de compétences, l'épreuve du QCM et l'entretien devant le jury.



et « Monteur de lignes caténaires »

Début novembre 2015, le SERCE a organisé une session de certification des « Monteurs de lignes caténaires » présentés au CQP par leurs entreprises. Les quinze candidats ont tous réussi brillamment les épreuves de validation du carnet de compétence, du QCM et de l'entretien devant le jury.



Dans le cadre de la nouvelle organisation entamée par la SNCF et RFF, SNCF Réseau, a invité les commissions « Caténaires » et « Signalisation transport » du SERCE à réfléchir principalement à deux problématiques :

- le renouvellement du contrat de service public entre l'Etat et SNCF Réseau avec le passage d'un modèle contractuel pluriannuel à une loi de programmation dont le volume d'investissement pourrait aller de 2,5 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros par an, en fonction des objectifs retenus,
- la diminution prévisible, dans les années à venir, des effectifs de SNCF Réseau, pour un même volume de travail d'entretien du réseau. Des solutions doivent donc être trouvées avec les entreprises, qui passent par l'externalisation, l'amélioration de la productivité, et la formation.

Au premier trimestre 2015, un groupe d'échanges a été créé entre SNCF Réseau et la Commission « Signalisation transport ». Il a permis de faire part des préoccupations des entreprises du SERCE sur la programmation des travaux à venir et l'élaboration du processus d'externalisation des prestations. Dans ce cadre, SNCF Réseau a formé les entreprises aux vérifications techniques et aux essais ainsi qu'à la conception des installations.

Les processus de qualification des entreprises et l'habilitation du personnel restent cependant à formaliser d'ici la fin de l'année 2016.

Un second groupe d'échanges avec la Commission « Caténaires » du SERCE devrait être mis en place en 2016.

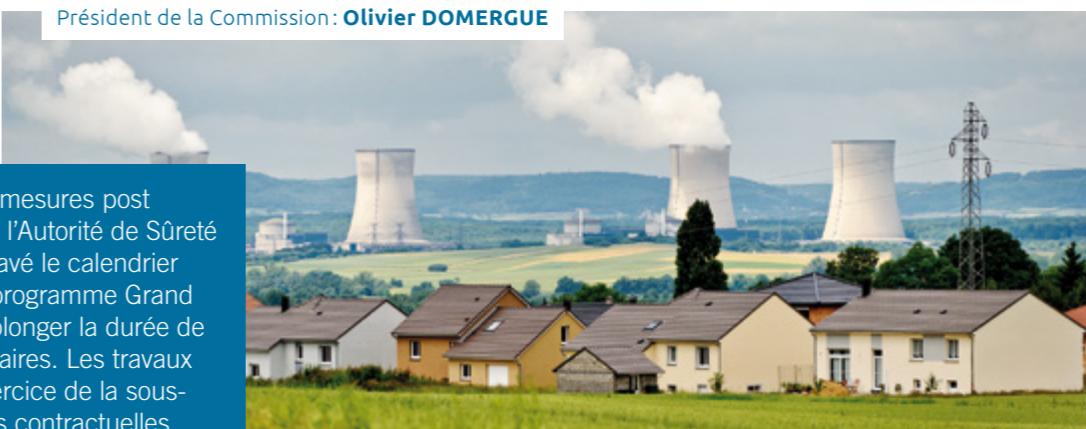
### Une nouvelle organisation

**Si la mise en place de la nouvelle organisation liant la SNCF et RFF est entrée officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la création de SNCF Réseau, celle-ci n'a été réellement effective qu'au deuxième semestre 2015.**



## Centrales et Nucléaire

Président de la Commission : **Olivier DOMERGUE**



La mise en œuvre des mesures post Fukushima exigées par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) a entravé le calendrier de mise en œuvre du programme Grand carénage qui vise à prolonger la durée de vie des centrales nucléaires. Les travaux sur les conditions d'exercice de la sous-traitance et les relations contractuelles avec EDF se sont également poursuivis.

### LE GRAND CARÉNAGE ET LES MESURES POST-FUKUSHIMA

Le programme Grand Carénage, qui doit permettre de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires de 30 à 40, puis 60 ans a pris du retard. Toutefois, EDF estime que cela ne remet pas en cause le planning prévisionnel.

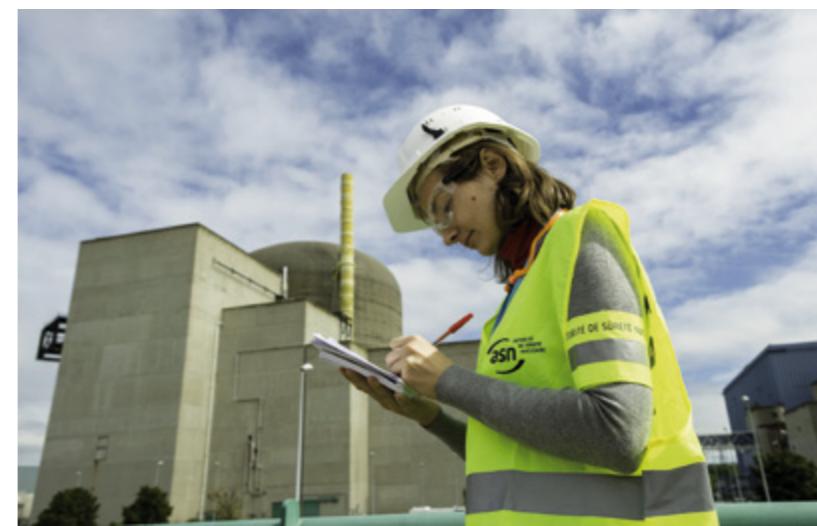
Le marché d'installation des DUS (Diesel d'Ultime Secours) a été attribué. D'une puissance unitaire de 3,5 MW, il permettra d'équiper chaque réacteur d'une alimentation de secours. Les divers marchés d'installations électriques et de prestations de génie climatique (ventilation et climatisation) ont été notifiés. Sur ces deux domaines de prestations, les commandes de travaux apparaissent cependant toujours assez lentement.

### Prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires

**Des opérations de maintenance lourde doivent être effectuées dans le cadre des visites décennales (VD) programmées jusqu'en 2022.**

#### Calendrier prévisionnel

- **Les visites décennales de 30 ans (VD3) des réacteurs de 1300 MW : les travaux ont effectivement débuté en 2015;**
- **les visites décennales de 40 ans (VD4) pour les réacteurs de 900 MW. Le planning des travaux sur la période 2019-2022 reste à préciser, notamment pour des raisons techniques. Par ailleurs l'ASN a indiqué qu'elle prolongerait l'autorisation d'exploitation de ces centrales au cas par cas.**



Inspection de l'ASN à la centrale nucléaire de Saint-Alban dans le cadre du post-Fukushima.

## Éclairage public et régulation du trafic

Président de la Commission : Frédéric GALLOO



La rénovation des installations d'éclairage public représente un des leviers de la transition énergétique des territoires. Il s'agit en effet de réduire la consommation d'énergie et de lutter contre les nuisances lumineuses. C'est pourquoi tout au long du débat parlementaire sur la loi transition énergétique, le SERCE a veillé à défendre la gestion intelligente du parc d'éclairage public plutôt que l'extinction systématique. La commission « Éclairage public et régulation du trafic » a élaboré différents outils de communication, destinés à valoriser les savoir-faire et la capacité d'innovation des entreprises du SERCE.

### CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, la Commission « Éclairage public et régulation du trafic » du SERCE participe aux travaux de l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE) qui est chargée de la rédaction et du suivi des Fiches d'Opérations Élémentaires Standard. Débutée dès 2014, la révision systématique de l'ensemble des 300 fiches d'Opérations Élémentaires Standards doit permettre de mettre en cohérence toutes les fiches, en caractérisant les économies effectivement réalisées par le biais d'une opération. Désormais la référence ne se base plus sur un parc d'installation existant, mais est établie sur celle, plus élevée, exigée par le règlement européen Ecoconception. Fin 2015, environ deux tiers des fiches ont été révisés.

### LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commission a proposé, avec succès, des amendements pour supprimer les dispositions encourageant l'extinction systématique. Elles visaient à augmenter la dotation de solidarité rurale attribuée à certaines communes, pour celles pratiquant une réduction d'au moins 50 % du volume de leur éclairage public.

Le SERCE a également obtenu des dispositions favorables à la rénovation de l'éclairage public, un article de la loi stipulant que toutes les nouvelles installations d'éclairage doivent faire preuve d'exemplarité énergétique.



La Commission « Éclairage public » du SERCE, a obtenu que l'organisme de qualification de la filière électrique, QUALIFELEC, élargisse le périmètre de son référentiel de qualification en éclairage public.

Il intègre désormais les installations d'éclairage public des collectivités locales ou privées: parkings, lotissements, zones aéroportuaires, stades, etc.

En complément, la commission a également proposé la création de deux nouvelles mentions: « Économies d'énergies » et « Nouvelles Technologies ». L'adoption de la mention « Économies d'énergies » enrichit la qualification « Éclairage public ».

## Une année d'actions sur l'éclairage public

### Une plaquette « Agir sur l'éclairage public »

La commission a élaboré une plaquette rappelant l'engagement des entreprises du SERCE auprès des collectivités locales pour les aider à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux, économiques et sociaux liés à l'éclairage.

Ce document devait initialement être diffusé en novembre 2015, à l'occasion de la conférence consacrée à la rénovation de l'éclairage public lors du Salon des Maires. Malgré le report de cet événement, la plaquette a cependant été diffusée auprès des adhérents, syndicats d'énergies et collectivités locales. Une version enrichie a été réalisée pour l'édition 2016 du Salon des maires.



En ligne sur le site du SERCE  
La plaquette est téléchargeable depuis les rubriques « Publications » ou « Dossiers thématiques/Eclairage public ».



### Un dossier « Éclairage public: innovation et bonnes pratiques »

En partenariat avec le SERCE, le Magazine de l'Ingénierie territoriale, édité par l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) a publié début 2016 un dossier consacré à l'Eclairage public.

Les différents articles et interviews de ce dossier soulignent le rôle des entreprises du SERCE, partenaires des collectivités locales, dont elles assurent la rénovation des installations d'éclairage public. Différents témoignages sur la convergence du génie électrique et du numérique mettent en évidence l'éventail des solutions qu'elles proposent pour piloter l'éclairage public et éclairer « juste ». De quoi permettre aux collectivités de réduire considérablement leur consommation d'énergie et les nuisances lumineuses engendrées par des équipements obsolètes.



En ligne sur le site du SERCE  
Ce dossier est consultable à la rubrique « Publications / Eclairage ».



1<sup>er</sup> prix Conseil Régional Centre-Val-de-Loire  
Mise en lumière du Château de Chaumont-sur-Loire (41)



2<sup>ème</sup> prix Fondation d'Art Oxylane (59)  
Mise en lumière de l'œuvre « les Pissenlits » d'Alix Petit



3<sup>ème</sup> prix Ville de Saint-Nazaire (44)  
Mise en lumière de la base sous marine

Palmarès à la Prévert pour le Concours Lumières® 2015 : un château, des pissenlits et une base militaire !

Organisé par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting depuis 1987, le Concours Lumières encourage la mise en valeur d'un élément du patrimoine, par une illumination permanente. Depuis son origine, 128 lauréats ont été primés par un jury pluridisciplinaire, composé de professionnels reconnus.

L'évolution des réalisations proposées et primées atteste l'intérêt croissant de la part des collectivités locales pour la mise en valeur de leur patrimoine contribuant ainsi à développer l'attractivité économique de leurs territoires.

Le palmarès est établi selon différents critères tels que l'intérêt esthétique, la qualité de mise en œuvre des technologies utilisées et la performance énergétique de l'installation.

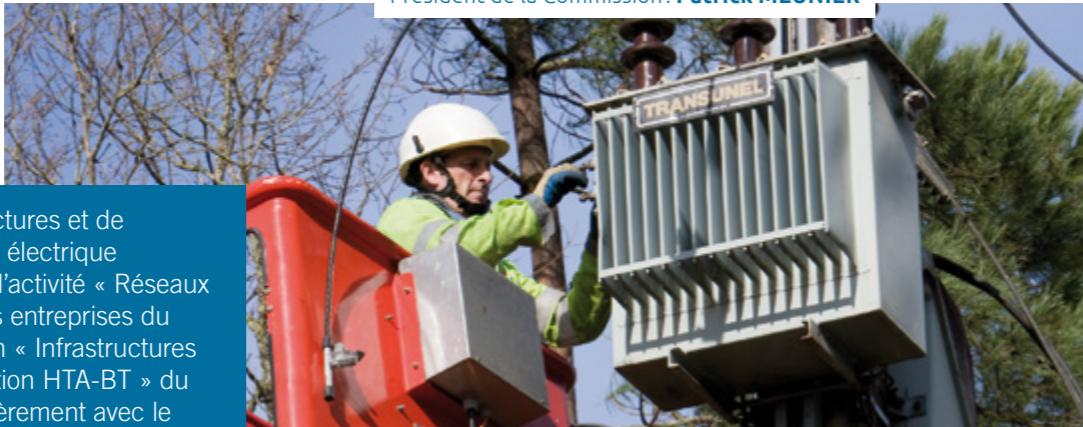


En ligne sur le site du SERCE  
Plus d'informations sur le Concours Lumières, depuis la rubrique « Événements/Concours Lumières ».



## Infrastructures de réseaux de distribution HTA-BT

Président de la Commission: Patrick MEUNIER



Les travaux d'infrastructures et de réseaux de distribution électrique représentent 36 % de l'activité « Réseaux et infrastructures » des entreprises du SERCE. La commission « Infrastructures de réseaux de distribution HTA-BT » du SERCE échange régulièrement avec le gestionnaire du réseau, ERDF, dans le cadre du Comité de liaison national. La réforme territoriale et le bouleversement qu'elle implique en termes d'organisation des compétences ainsi que les tensions budgétaires que traversent les collectivités locales et territoriales sont une source de préoccupation pour la commission.

### RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT ET GÉO-RÉFÉRENCEMENT

Dans le cadre de la nouvelle réglementation DT/DICT, ERDF et le SERCE ont négocié un avenant au Cahier des Exigences Qualité (Travaux et Études) pour préciser le contenu des prestations et les limites de responsabilité.

Dans le prolongement de cet avenant, un groupe de travail conjoint a été mis en place pour définir les meilleures pratiques de géo-référencement. A l'issue de ces travaux, ERDF a répondu favorablement à la demande du SERCE, et autorisé les entreprises à faire la géolocalisation en fouille fermée, par détection électromagnétique, la priorité restant cependant à la fouille ouverte.



### LE COMITÉ DE LIAISON SERCE / ERDF

La relation avec ERDF s'appuie sur le Comité de liaison national qui s'est réuni deux fois en 2015. Les échanges portent principalement sur le programme d'investissement d'ERDF et les problématiques de terrain identifiées par les entreprises, tant sur le plan contractuel que dans l'exécution des chantiers. Ces réunions sont préparées par la commission « Infrastructures de réseaux de distribution HTA-BT » et plusieurs groupes de travail conjoints. En 2015, ils se sont particulièrement intéressés au géo-référencement imposé par la nouvelle réglementation anti-endommagement DT/DICT et à la refonte des Clauses Techniques Particulières « Génie civil » d'EDRF.

Une déclinaison régionale de ce Comité de liaison permet de prendre en considération les problématiques spécifiques à chaque région.

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

ERDF a souhaité refondre son Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) devenu obsolète au regard de l'évolution de la réglementation. Il a invité le SERCE à s'associer à ce projet, par le biais d'un groupe de travail conjoint. Le futur CCTP comprendra deux parties: l'une consacrée au « Génie civil » et la seconde aux « Travaux électriques ». Il intégrera dans chaque cas, à des fins de simplification documentaire, l'ancien Cahier des Exigences Qualités Travaux (CDEQ-T).

Fin 2015, le groupe de travail a achevé l'examen de la partie Génie civil du CCTP. Le SERCE a obtenu la prise en compte des nouvelles réglementations, la simplification de certaines étapes documentaires des marchés et évité l'instauration d'une nouvelle prestation ne correspondant pas aux savoir-faire des entreprises. Le groupe de travail examinera la partie Travaux électriques dès le début 2016.

### SÉCURITÉ

Un groupe de travail permanent SERCE – ERDF se réunit une fois par mois pour procéder à un échange d'informations et d'outils pédagogiques visant à améliorer la prévention des risques sur les chantiers.

Au second semestre 2015, il s'est focalisé sur le déploiement du PSED (Prescription de Sécurité de l'Exploitant au Donneur d'Ordre), document qui constitue le Carnet de Prescription au Personnel Risque Électrique avec le recueil de l'UTE 510-1, auquel ERDF a ajouté ses spécificités.

Ce document a été diffusé aux entreprises et mis en œuvre par les Directions Régionales d'ERDF, d'après un calendrier très variable selon les régions, ce qui a toutefois permis de bénéficier de premiers retours d'expérience.

ERDF veut réduire le nombre d'Instructions Permanentes de Sécurité (IPS)/ Instructions de Travaux Sous Tension (ITST) de 300 à environ une trentaine pour harmoniser les pratiques régionales. À la demande du SERCE, un groupe de travail commun travaille sur la version finale de ces documents qui entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY

Le SERCE fait partie du comité de suivi du déploiement du compteur LINKY, piloté par la Direction générale Énergie-Climat (DGEC) du Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).



### UNE NOUVELLE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE POUR LA MENTION COMPLÉMENTAIRE DE « MONTEURS RÉSEAUX AÉRO-SOUTERRAINS »

Le Lycée Pierre Mendès France de St-Pol-sur-Ternoise (62) a ouvert, une nouvelle formation de « Monteurs réseaux aéro-souterrains » dont la première session a permis de former sept jeunes. Soutenue par la Région Nord-Pas-de-Calais, l'Académie de Lille, le SERCE et des entreprises locales, la formation se déroule sur une année. Elle alterne une partie théorique axée sur les disciplines professionnelles (technologie, sécurité...) et la mise en pratique, sur le terrain au sein des entreprises.

Ce dispositif de formation permet d'anticiper la perte de compétences liées à la pyramide des âges et de renouveler le personnel des entreprises de réseaux et infrastructures.



En ligne sur le site du SERCE  
Le communiqué de presse est consultable sur l'« Espace presse/ Communiqués »:



## Postes, Lignes aériennes et souterraines HTB

Président de la Commission des « Lignes aériennes HTB »: **Patrice HERMANT**  
Président de la Commission des « Lignes souterraines HTB »: **Hervé GUYOT**  
Président de la Commission des « Postes »: **Régis BAYLE**

L'activité réseaux et infrastructures HTB est suivie par trois Commissions: « Lignes aériennes », « Lignes souterraines » et « Postes ». Leurs travaux contribuent notamment à préparer les échanges avec le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité, RTE, dans le cadre du Comité de liaison SERCE / RTE créé depuis deux ans.



Le comité de liaison SERCE / RTE s'est réuni une fois en 2015 et a permis la création de deux groupes de travail conjoints consacrés aux problématiques contractuelles et aux travaux héliportés.

Le premier s'attache à redéfinir les modalités contractuelles relatives aux créneaux des consignations d'ouvrage. Ceux-ci sont proposés à RTE par l'entreprise prestantaire à la suite d'une étude qu'elle réalise préalablement aux travaux afin de préciser ses besoins, au cours de l'exécution du marché. Le groupe de travail a défini de nouvelles modalités, qui seront de nature à minimiser les conséquences pour les entreprises des évolutions, parfois intempestives, de ces créneaux de consignation en cours de contrat.

Le second groupe de travail a été mis en place pour effectuer un premier retour d'expérience sur les travaux héliportés en lignes aériennes. A la suite de plusieurs accidents, les missions de ce groupe de travail ont été redéfinies pour mener une réflexion plus approfondie. Celle-ci devrait aboutir, à l'été 2016, à la refonte du référentiel de RTE, qui précise en particulier les notions de prescriptions nationales et régionales, les modes opératoires et les bons niveaux de prise de décision, en particulier en mode dégradé.

Les premières réflexions ont abouti aux résultats suivants:

- mise en place de briefings hebdomadaires et quotidiens, déroulés selon la trame définie par ce groupe de travail;
- définition des différentes co-activités (conception et fabrication des kits de levage, procédures de levage et manutention);
- définition et procédures relatives au « passage de témoin » (réception par l'entreprise des différents tronçons de pylône destinés à être levés par hélicoptère).

Le Président du SERCE a rencontré le nouveau Président du RTE, François Brottes, en novembre 2015. Après un tour d'horizon sur l'activité, ils ont évoqué les thèmes discutés dans les groupes de travail. Le Président du SERCE, Guy Lacroix, a insisté sur la nécessité de faire évoluer les relations avec les entreprises pour laisser la place à plus d'innovation.



## Infrastructures de réseaux de communication

Président de la Commission: **Jacques BEAUVOIS**



Dans le domaine des télécommunications, l'année 2015 a été particulièrement marquée par la poursuite du déploiement du FttH (Fiber to the Home), dans le cadre du Plan Très Haut Débit (THD) qui vise une couverture de l'ensemble du territoire national en 2022. Malgré ce programme ambitieux, les entreprises ont des difficultés pour avoir de la visibilité sur l'ensemble de ces déploiements et s'y préparer efficacement.

### LE CQP DE « MONTEUR DE LIGNES AÉRIENNES HTB »

Ce dispositif valorise le métier de « Monteuse » qui réalise en sécurité et dans les règles de l'art, les différentes opérations de construction de lignes aériennes HTB.

Compte tenu des exigences du poste, l'évaluation des compétences fait l'objet d'un processus de contrôle renforcé (QCM, entretien avec le jury, observations des compétences tout au long de l'année en formation et en entreprise).

### MONTAGE DE LA FIBRE EN AÉRIEN

#### CQP « MONTEUR RACCORDEUR FTTH »

Créé à l'initiative du SERCE et d'entreprises adhérentes, ce Certificat de Qualification Professionnelle répond aux besoins spécifiques de professionnalisation liés au marché du déploiement de la fibre optique. Déjà partenaire de nombreux centres de formation, le SERCE a poursuivi en 2015 le développement de coopérations au niveau national.

Les entreprises adhérentes au SERCE disposent d'un réseau de 10 centres de formation partenaires conventionnés équipés d'un plateau technique qui répond aux normes de qualité exigées par la plateforme Objectif Fibre. Ces centres de formation s'engagent à proposer une offre de formation correspondant au référentiel du CQP et à accueillir les sessions de certification.

À terme, le CQP « Monteuse raccordeur FttH » est destiné à être ouvert à un public plus large, notamment aux demandeurs d'emploi.

En ligne sur le site du SERCE  
Le communiqué de presse est consultable sur l'[Espace presse/Communiqués](#)



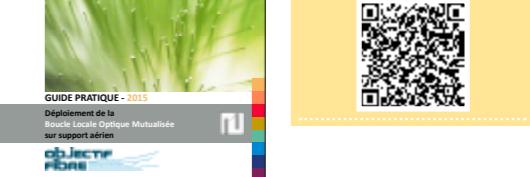
### PROBLÉMATIQUE DE L'AMIANTE DANS LES COLONNES MONTANTES

Si les processus de déploiement « horizontaux » sont bien maîtrisés par les opérateurs, les entreprises sont souvent livrées à elles-mêmes concernant les travaux réalisés sur les colonnes montantes. En l'absence d'information, il appartient à une entreprise de protéger ses salariés, en particulier contre les agressions dues à l'amiante.

À l'automne 2015, la commission « Réseaux de communication » a mis en place un groupe de travail en vue de:

- définir une position commune aux entreprises du SERCE sur les différents modes opératoires envisageables et de les estimer financièrement;
- valider ces processus sur des chantiers-tests;
- se doter si nécessaire des outils de formation et de sensibilisation du personnel aux dangers de l'amiante (E-learning, par exemple);
- communiquer sur leurs modes opératoires communs auprès des opérateurs.

En ligne sur le site du SERCE  
Le communiqué de presse est consultable sur l'[Espace presse/Communiqués](#)



L'actualité dans le domaine social a été particulièrement riche en 2015. Les modalités de mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité, le volet « entreprises » du projet de loi relatif à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi Macron) et le projet de loi de relatif au dialogue social et à l'emploi (loi Rebsamen) ont mobilisé la Commission « Questions sociales ».

Parallèlement, les membres de la Commission « Questions juridiques » ont répondu aux différentes consultations de la Direction des Affaires juridiques de Bercy sur la réforme des marchés publics. La mise en œuvre de la réforme territoriale a, quant à elle, suscité toute l'attention du SERCE notamment en ce qui concerne la réorganisation des compétences entre les territoires.

# Questions **sociales** et **juridiques**



Formation Qualifications Marché public Délais de paiement Handicapés Insertion  
Partenariats Dialogue social Contrats CQP Apprentissage Compétences



## Social

Président de la Commission: Stéphane RANDRETTA



La commission « Questions sociales » est un lieu d'échanges sur l'évolution de la législation sociale et des bonnes pratiques. En 2015, elle s'est intéressée aux actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs sur le travail illégal. La pénibilité a également mobilisé la commission pour identifier rapidement les « emplois types » susceptibles d'être concernés par les facteurs de pénibilité. Ces travaux ont alimenté la réflexion engagée par la FNTP pour construire le futur référentiel de branche des travaux publics. Elle a également suivi avec attention les volets sociaux des projets de lois « Macron » et « Rebsamen ».



### L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI « MACRON » ET « REBSAMEN »

La commission « Questions sociales » a étudié l'impact pour les entreprises des dispositions les plus marquantes des lois « Macron » et « Rebsamen ».

#### « Loi Macron »

##### Loi du 10 juillet 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Les dispositions examinées par la commission concernaient:

- le renforcement des contrôles dans le domaine de la lutte contre le travail illégal et la concurrence déloyale;
- la généralisation de la carte d'identification professionnelle;
- l'allègement des obligations des entreprises en matière de plan de sauvegarde de l'emploi;
- l'amélioration du fonctionnement des institutions représentatives du personnel;
- l'assouplissement des conditions de recours aux accords de maintien dans l'emploi;
- la simplification et l'harmonisation de l'épargne salariale;
- l'aggravation des sanctions à l'égard des entreprises;
- le renforcement de la responsabilité du donneur d'ordre.

#### « Loi Rebsamen »

##### Loi du 23 juillet 2015 relative au dialogue social et à l'emploi

La commission s'est principalement penchée sur les mesures suivantes:

- la Délégation Unique du Personnel (DUP);
- l'accord majoritaire relatif au regroupement partiel ou total de la DUP et du CHSCT au-delà de 300 salariés;
- l'instauration de trois blocs de consultation en remplacement des 17 obligations annuelles d'information et de consultation par les négociations annuelles obligatoires (NAO), organisées sur trois thèmes :

  - la rémunération, le temps de travail et la répartition de la valeur ajoutée;
  - l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail;
  - la gestion des emplois et des parcours professionnels dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

### LE COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

La loi du 23 juillet 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, dite « loi Rebsamen », a supprimé la fiche individuelle de pénibilité et renvoyé aux branches le soin d'établir des référentiels professionnels.

La Commission « Questions sociales » a travaillé en étroite collaboration avec la Commission « Prévention et Sécurité » pour essayer de déterminer des familles d'emplois concernés par les six facteurs d'exposition qui entreront en vigueur en 2016.

Il s'agit d'élaborer un outil pratique permettant aux entreprises d'identifier les salariés exposés au-delà des seuils, pour chaque facteur de pénibilité, après application des mesures de protections collective et individuelle habituelles, sans avoir la contrainte du suivi individuel. C'est un travail particulièrement compliqué dont l'issue est encore difficile à entrevoir.



### PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA FNTP

Le SERCE participe aux commissions « Sociale », « Formation » et « Marchés Publics » ainsi qu'au groupe de travail « Trésorerie et variation des prix » de la FNTP. Au niveau régional, les représentants du SERCE siègent dans les Commissions sociales des FRTP et participent aux négociations paritaires régionales.

Associée aux travaux de la FNTP, la commission a pris position sur :

#### La révision de la Convention collective Nationale des Cadres

Des travaux de révision, à droit constant, de la Convention collective Nationale des Cadres ont été engagés en cours d'année par la FNTP afin d'obtenir son extension. Les négociations, auxquelles a pris part le SERCE, ont abouti à l'adoption de la CCN Cadres le 22 novembre 2015 qui est entrée en vigueur le 22 janvier 2016. Si elle se substitue à l'ancienne CCN du 1<sup>er</sup> juin 2004, ses annexes restent inchangées.

#### Les frais de santé

La commission a participé aux travaux sur la mise en place du projet d'accord sur les frais de santé. Faute d'un nombre de signatures suffisant des organisations syndicales, elle a pris acte de l'absence d'accord de branche sur ce sujet.

#### Les travailleurs détachés

Les travaux ont également porté sur la position de la FNTP sur les orientations de la Commission européenne pour faire évoluer la réglementation relative à la mobilité des travailleurs.

#### Le bulletin de salaire

La commission « Questions sociales » du SERCE a fait des propositions au groupe de travail de la FNTP pour sa contribution au rapport « Pour une clarification du bulletin de paie », remis par Jean-Christophe Sciberras, DRH France de Solvay au Ministre du Travail, le 27 juillet 2015.

En ligne sur le site du SERCE  
Consultez l'intégralité du bilan social 2014, sur l'espace « Adhérents », rubrique « Social/Formation »

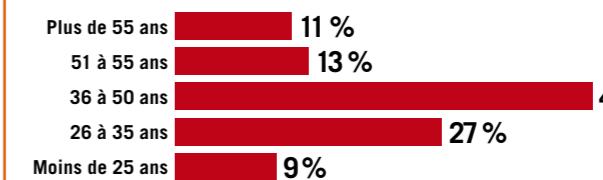
### Bilan social

Réalisé en collaboration avec l'Institut I+C, le bilan social 2014 repose sur une enquête nationale adressée à l'ensemble des entreprises adhérentes du SERCE.

#### Répartition des salariés présents au 31/12/2014

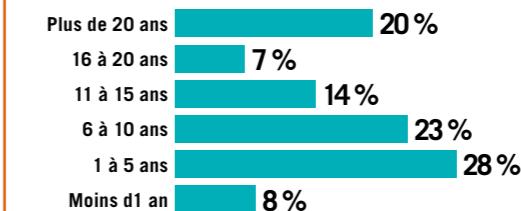


• selon leur âge



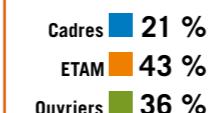
âge moyen  
41ans

• selon leur ancienneté



ancienneté moyenne  
11ans

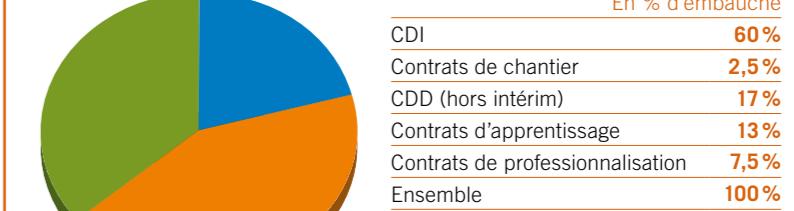
• par catégories professionnelles



#### NATURE DES CONTRATS D'EMBAUCHE

Répartition des contrats de travail (hors avenants) signés en 2014 selon leur nature

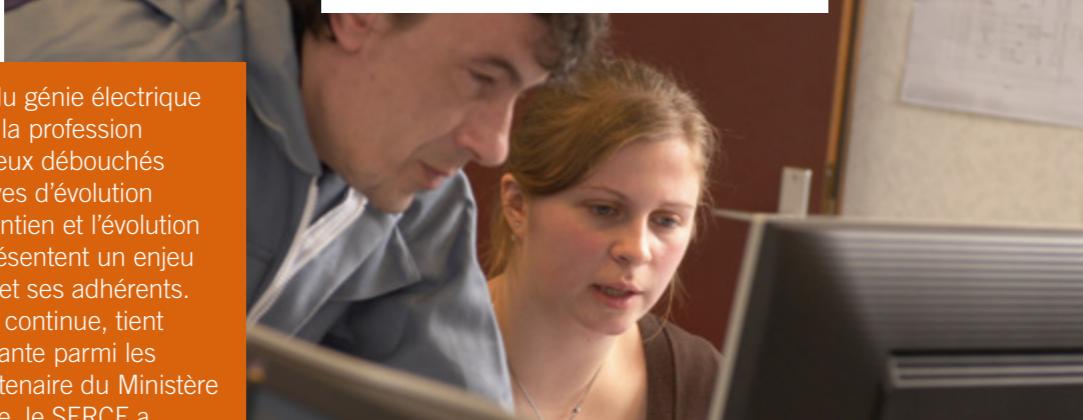
En % d'embauche



70 % des salariés présents au 31/12/2014 ont suivi une formation au cours de l'année

## Formation professionnelle

Président de la Commission: **Fabrice GALLAND**



L'éventail des métiers du génie électrique et climatique permet à la profession de proposer de nombreux débouchés et de réelles perspectives d'évolution professionnelle. Le maintien et l'évolution des compétences représentent un enjeu majeur pour le SERCE et ses adhérents. La formation, initiale et continue, tient donc une place importante parmi les actions du SERCE. Partenaire du Ministère de l'Éducation nationale, le SERCE a notamment collaboré à la révision de certains diplômes. Sur le terrain, il a enrichi son réseau d'établissements partenaires dans le cadre de formations initiales.

### LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Tout au long de l'année, la Commission « Formation professionnelle » a porté une attention particulière sur la mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF) dans les entreprises et a été force de proposition pour la constitution des listes professionnelles au niveau de la branche. Les entreprises ont informé leur personnel de l'ouverture du compte personnel de formation par le salarié et ont communiqué le solde du DIF à transférer sur le CPF.

La commission s'informe régulièrement auprès de Constructys des fonds de la formation disponibles, du système des contributions volontaires et de la convention de partenariat conclue entre l'entreprise et l'OPCA Constructys. Ces informations sont transmises aux entreprises.



### UN RÉSEAU DE PARTENARIATS DE QUALITÉ

#### Participation aux travaux de création de titre ou de rénovation de diplômes

Aux regards des enjeux de la transition énergétique, de l'évolution des techniques et de l'essor des technologies numériques, il est apparu nécessaire de faire évoluer les compétences et formations du bac professionnel Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants (ELEEC). Le SERCE, accompagné de représentants d'entreprises a participé au groupe de travail chargé par le Ministère de l'Éducation Nationale de rénover ce diplôme. Il a ainsi contribué à l'écriture du Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP).

Le SERCE a également soutenu la création avec l'AFPA d'un nouveau titre du Ministère chargé de l'emploi : « Chargé de Travaux en réseaux électriques aériens et souterrains » de niveau IV.

La création de ce titre professionnel répond au besoin de faire évoluer les niveaux de qualification actuels de niveau V vers des compétences complémentaires d'organisation des travaux d'installation et de petit encadrement.

#### Chargé de Travaux en réseaux électriques aériens et souterrains »

En amont de la mise en œuvre des réseaux, le « chargé de travaux électriques aérien et souterrains » prépare, organise, suit et encadre le chantier à partir du dossier d'exécution et des consignes de son responsable. Il se différencie ainsi du « monteur de réseaux électriques aéro-souterrains » (niveau V) qui occupe un emploi plus opérationnel.

Le chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains intervient sur les réseaux de distribution d'énergie électrique haute tension et basse tension ainsi que sur l'éclairage public.

### UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ÉLARGI

En 2015, le SERCE a poursuivi l'élargissement de son réseau de partenaires.

#### GRETA 21 et le Pôle d'Excellence de Dijon

Le SERCE a conclu une convention de partenariat avec le GRETA 21 et le Pôle d'Excellence de Dijon porté par la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP). Il contribue notamment financièrement à l'achat de consommables destinés aux apprentis dans le cadre de la création d'une plateforme ressources en Réseaux Électriques. L'ensemble de ces plateformes (TST, TRE, MREAS) a pour objectif de multiplier les sites de formation et de recrutement, à proximité des entreprises bourguignonnes du SERCE et des territoires avoisinants.

#### École d'ingénieurs HEI (Lille)

Partenaire depuis 2013, l'école d'ingénieurs HEI (Lille) a également obtenu le soutien du SERCE afin d'ouvrir une formation d'ingénieur par apprentissage en Énergies et Systèmes Électriques.

#### Lycée Pierre Mendès France de St-Pol-sur-Ternoise (62)

Inauguré en juin 2015, le plateau technique aéro-souterrain a accueilli de jeunes apprentis d'entreprises du SERCE. Cette première session de formation leur a permis d'obtenir la Mention complémentaire de « Technicien en réseaux électriques » / module « Réseaux aériens BT et HTA ».



### Participation active aux travaux d'objectif fibre

Le SERCE est co-rapporteur du groupe de travail « Formation » de la plateforme interprofessionnelle Objectif fibre\*. Il participe notamment aux travaux de référencement des organismes de formation qui sont labellisés. Ceux-ci doivent répondre aux exigences précisées par un cahier des charges et mettre en place un plateau technique conforme aux préconisations d'Objectif Fibre.



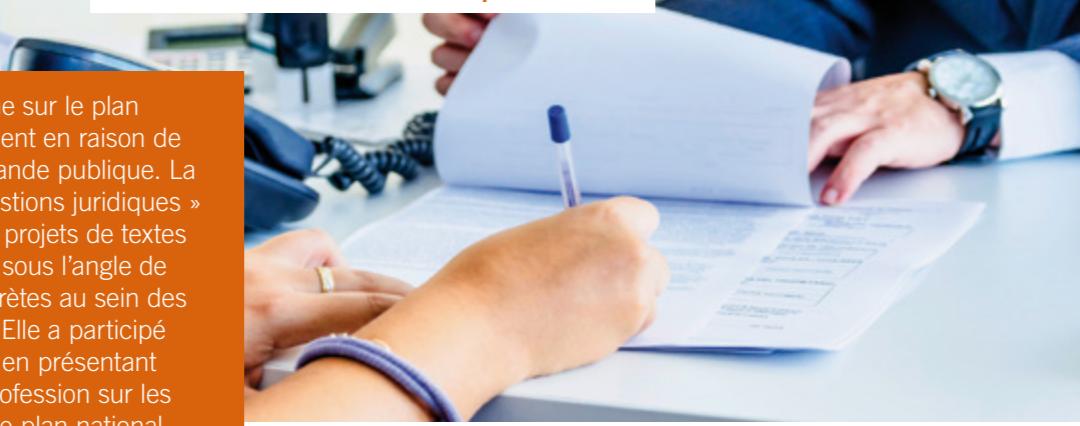
En collaboration avec Pôle Emploi, le groupe de travail « Formation » a également participé à la rédaction de fiches « Emplois » liés au déploiement de la fibre optique. Celles-ci sont présentées à un public de demandeurs d'emploi en reconversion lors d'ateliers animés par Pôle Emploi.

\*Le SERCE est membre fondateur et actif de la plateforme de travail « Objectif fibre » (filière fibre optique regroupant également la FFIE, la FIEEC, la FFTélécoms) qui, parmi ses travaux, réalise des guides d'installation des réseaux de fibre optique.



## Questions juridiques

Présidente de la Commission: Véronique DULERMEZ



L'année 2015 a été riche sur le plan réglementaire, notamment en raison de la réforme de la commande publique. La Commission des « Questions juridiques » a analysé les différents projets de textes (ordonnance, décrets) sous l'angle de leurs applications concrètes au sein des entreprises du SERCE. Elle a participé à chaque consultation, en présentant le point de vue de la profession sur les textes à venir, tant sur le plan national qu'europeen.

### LA RÉFORME DES MARCHÉS PUBLICS

La Commission s'est mobilisée autour des travaux de transposition de la directive européenne sur la passation des marchés publics et celle relative à la passation des marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux\*.

La transposition en droit français de la directive sur les marchés a entraîné une réforme majeure du droit de la commande publique visant à simplifier et regrouper au sein d'un seul texte toutes les règles régissant les marchés publics.

  
Soumis à la consultation publique en janvier 2015 par la Direction des Affaires Juridiques de Bercy, le texte initial du projet d'ordonnance a évolué en tenant compte des contributions de différents acteurs de la commande publique.

Dans sa contribution, le SERCE a appelé l'attention des rédacteurs sur certaines difficultés, telles que :

- l'articulation des marchés globaux,
- le paiement différé,
- les seuils des marchés de partenariat,
- l'allotissement.

La Commission a partagé ses remarques avec la Direction des Affaires juridiques de la FNTP et également avec l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD).

\*Directives n° 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014

### Des remarques argumentées sur le projet d'ordonnance

Les principales remarques formulées par la Commission « Questions juridiques » ont concerné notamment :

**La notion d'allotissement.** Tout en adhérant à la volonté de faciliter l'accès des PME à la commande publique, la Commission a souligné que le texte initial était difficilement compatible avec les notions de marché global ou de marché de partenariat qui ne peuvent pas être passés en lots séparés.

**Les paiements différés.** Des remarques de la Commission « Éclairage Public et régulation du trafic » ont enrichi la position du SERCE. Elle a notamment souligné le risque de confusion entre le marché de partenariat et le marché global, le projet initial mentionnant la création d'un seuil pour le marché de partenariat et l'autorisation du paiement différé pour un marché global.

**Le seuil d'accès au marché de partenariat.** Au regard des contrats de partenariat signés dans le domaine de l'éclairage public depuis 2004, le SERCE a proposé que, s'il devait y avoir un seuil d'accès au marché de partenariat conclu avec les collectivités, ce dernier soit très bas afin de ne pas pénaliser les petits projets, notamment en éclairage public.

**La définition du marché de partenariat.** La Commission a proposé de modifier la rédaction de la définition du marché de partenariat en y incluant la maintenance et l'exploitation quand il y a un engagement de performance.

### Rencontre avec la Direction des Affaires Juridiques de Bercy

En parallèle de la consultation publique sur le projet d'ordonnance sur les marchés publics, une délégation du SERCE a été reçue par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le SERCE a exprimé son inquiétude concernant des dispositions susceptibles de constituer des freins à l'investissement public. Les échanges avec la Direction des Affaires Juridiques ont permis de valoriser la nécessaire cohérence qui doit exister entre les outils juridiques à la disposition des acheteurs publics et les objectifs de performance énergétique affichés par le gouvernement.

Le SERCE a développé sa position sur les points de vigilance liés aux contrats globaux et à l'interdiction du paiement différé ainsi qu'à la mise en place d'un seuil minimal de recours aux marchés de partenariat.

L'ordonnance relative aux Marchés Publics du 23 juillet 2015, publiée au Journal Officiel le 24 juillet, est complétée par un décret d'application soumis également à la consultation publique par la Direction des Affaires Juridiques. La Commission Juridique a examiné les 158 articles du projet de décret et a répondu à la consultation à la fin de l'année 2015.

### UN EXAMEN ATTENTIF DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

#### La Loi NOTRe et la réforme territoriale

La Commission « Questions Juridiques » a examiné avec attention la Loi NOTRe et a analysé les impacts du transfert de compétences aux nouvelles régions et aux métropoles. De nombreux changements d'interlocuteurs sont à prévoir et les entreprises devront s'approprier cette nouvelle organisation et le périmètre d'action de ces nouveaux prescripteurs.

#### LE VOLET « ENTREPRISE » DE LA LOI MACRON

La Commission a analysé plusieurs amendements à la Loi Macron notamment celui qui permet d'aménager une disposition instaurée par loi du 31 juillet 2014 dite loi Hamon relative à l'obligation d'informer les salariés en cas de cession d'entreprise. En cas de non-respect de cette obligation, la nullité de la cession est supprimée au profit d'une amende civile plafonnée à 2 % du montant de la vente.

#### Les délais de paiement

La Commission reste attentive au respect de délais de paiement et mène une veille pro-active sur les délais de paiement pratiqués par les clients des entreprises. Le SERCE, avec l'appui de la FNTP, a mené une action auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) au regard d'une situation très préoccupante dans le secteur des télécommunications.



### La position du SERCE

Le SERCE a relevé deux principaux freins :

- Une durée maximale trop longue des accords-cadres conclus avec les entités adjudicatrices (8 ans) à la différence des pouvoirs adjudicateurs qui peuvent signer un accord-cadre de 4 ans.
- Trois seuils et des montants différenciés de recours aux marchés de partenariat qui risquent de freiner le recours à ce type de marchés pourtant intéressants pour les collectivités locales notamment en éclairage public. Des PPP en éclairage public ont été conclus pour des investissements de 2 à 3 millions d'euros permettant aussi aux petites collectivités d'investir dans des projets innovants d'éclairage public.



### Enjeux contractuels : des sessions de formation adaptées aux besoins des entreprises

Le SERCE a poursuivi ses actions de sensibilisation aux enjeux contractuels portant à la fois sur les marchés privés et les marchés publics. Elles s'adressent aux collaborateurs non juridiques des entreprises adhérentes :

#### 7 sessions de formation ont été organisées en 2015.

Dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe et un contexte économique tendu, la commission travaille sur une offre complémentaire pour former les collaborateurs des entreprises aux difficultés rencontrées face à l'évolution des pratiques contractuelles des acheteurs.



L'action du SERCE en matière de prévention et sécurité est animée par la Commission « Prévention & Sécurité » qui rassemble des préveteurs d'entreprises afin de partager leurs réflexions pour améliorer la prévention et la sécurité des chantiers, quels que soient les métiers concernés. Elle facilite ainsi les retours d'expérience et promeut les bonnes pratiques.

Une analyse attentive des textes réglementaires et normatifs permet d'informer et de sensibiliser les entreprises sur les dispositions les concernant.

Sur le terrain, l'équipe d'ingénieurs-conseils, soutient l'action des entreprises en réalisant des audits de sécurité et en les accompagnant en mettant en place des actions de sensibilisation sur des thèmes définis en commun.

**10,8**  
Taux de fréquence 2015

**0,62**  
Taux de gravité 2015

# Prévention et sécurité



## Prévention et sécurité

Président de la Commission: **Gilles Brazeay**



L'année 2015 a été marquée par l'élaboration des textes relatifs à la pénibilité et à la finalisation du cadre réglementaire relatif aux travaux à proximité des réseaux. Des incertitudes ont freiné le calendrier de mise en œuvre de la réglementation sur l'amiante tandis qu'a resurgi le dossier sur la réglementation relative aux travaux sous-tension. Une importante réorganisation des procédures de coordination opérationnelle applicables aux travaux sur les réseaux de distribution électriques a également mobilisé l'attention du SERCE.

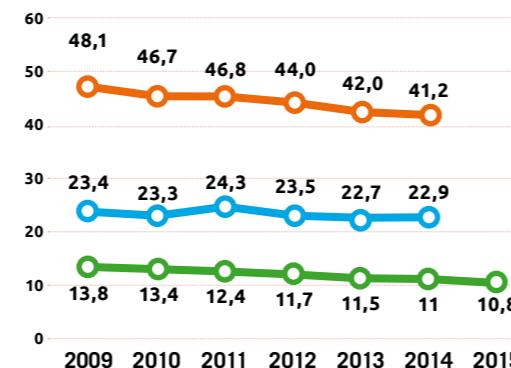
### LES RÉSULTATS DE LA PROFESSION

Le taux de fréquence des salariés permanents, qui ne comptabilise que les accidents avec arrêt, s'est amélioré de trois dixièmes de points pour atteindre la valeur de 10,8.

Le taux de gravité, dans le prolongement de la tendance amorcée en 2014, a connu une légère dégradation de 2/100ème de point, pour atteindre la valeur de 0,62.

Sur l'ensemble de l'année 2015, la part de travail réalisée par l'intérim s'est légèrement redressée après le minimum de 12,6 % enregistré en 2014, pour atteindre 13,2. Le taux de fréquence avec arrêt de l'intérim, qui s'est établi à 21,9 ne s'améliore plus depuis 3 ans.

### TAUX DE FRÉQUENCE 2009-2015



### L'ACCIDENTOLOGIE EN 2015

L'observation des pourcentages glissants sur cinq ans indique une stabilisation des taux de chutes de hauteur (11 %), des accidents dus aux outils à main (10,2 %) ou aux masses et particules en mouvement (7,5 %) ainsi que des accidents d'origine électrique (2,1 %).

En revanche, pour la seule année 2015, les statistiques révèlent un accroissement sensible du pourcentage d'accidents de manutention manuelle (32,3 %), qui met fin à trois années vertueuses. Après deux années de baisse consécutives, les chutes de plain-pied (17,4 % du total) accusent également une augmentation.

Les accidents d'origine routière liés aux accidents de mission ont quant à eux diminué (1,5 % contre 2,6 % en 2014) tandis que le nombre de jours d'arrêt imputable aux accidents de trajet a fortement progressé (23 400 contre 19 500 en 2014).

→ **3 %**  
Accidents routiers

→ **2,1 %**  
Accidents d'origine électrique

→ **7,5 %**  
Masses, objets ou particules

→ **10,2 %**  
Outils (manuels)

→ **11 %**  
Chutes de hauteur

↗ **17,6 %**  
Chutes de plain pied

↗ **30,8 %**  
Manutentions manuelles

### LES INGÉNIEURS-CONSEILS

Une équipe d'ingénieurs-conseils accompagne tout au long de l'année les adhérents en leur proposant leur expertise. En 2015, à la demande des entreprises ils ont effectué 251 visites sur l'ensemble du territoire.



Claude  
MARTY  
Laval



Daniel  
NICOLAS  
Paris

Région  
en recherche  
d'un ingénieur-  
conseil



Philippe  
AUTISSIER  
Clermont-Ferrand



Jean-Claude  
CHEVRIER  
Nice



Régis  
PANTAINÉ  
Toulouse

### Concours Sécurité

Organisé depuis 1965 en partenariat avec l'OPPBTP, le Concours Sécurité du SERCE récompense les entreprises qui, à travers les résultats observés tout au long de l'année, ont su améliorer et renforcer les dispositifs de prévention et de correction en matière de sécurité.

Le palmarès est diffusé chaque année à travers la Lettre du Concours Sécurité auprès des adhérents, des organisations professionnelles et institutionnelles et de la presse spécialisée.



Remise des prix du concours Sécurité 2014 (juin 2015)

## PRÉVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION A L'AMIANTE

L'année 2015 a été une année de maturation du dossier « amiante ».

La seule nouveauté réglementaire est la dissociation de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) et des niveaux d'empoussièrement momentanément admissibles lors d'un chantier. La VLEP a été divisée par 10 et fixée à 10 fibres/litres sans que les niveaux d'empoussièrement soient modifiés. Cette distinction qui est logique, redonne du sens aux deux notions et facilite l'interprétation de la réglementation.

Le reste du dossier est suspendu à l'aboutissement et à l'interprétation d'études techniques confiées séparément à l'INRS et à l'ANSES, qui traitent respectivement de l'efficacité des appareils de protection respiratoire et de l'évaluation de la dangerosité de minéraux dit « asbestosiformes » qui sans être de l'amiante au plan géologique ont des caractéristiques physiques identiques.



## LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE : UNE RÉGLEMENTATION COMPLEXE À METTRE EN ŒUVRE

La prévention se heurte à différentes difficultés :

- des connaissances scientifiques encore incertaines et insuffisantes,
- des procédés de mesure d'empoussièrement peu réactifs, lourds à mettre en œuvre, difficiles à interpréter et très onéreux,
- des techniques de désamiantage et de protection en progrès mais cependant encore rudimentaires,
- une réglementation complexe mais encore lacunaire, principalement en ce qui concerne les obligations des maîtres d'ouvrage sur les chantiers en plein air,
- un coût économique des opérations en présence d'amiante qui concernent indifféremment les domaines publics et privés et incite à la réflexion.

## TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

### Finalisation du cadre réglementaire

La commission a examiné les derniers décrets et arrêtés parus au cours de l'année 2015 qui régissent les travaux à proximité des réseaux. Le nouveau cadre réglementaire :

- élargit le dispositif aux digues ;
- complète et précise les modalités et le contrôle de la formation attachée à la réglementation ;
- entérine les derniers détails issus des travaux de normalisation ;
- repousse d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'application des mesures de formation.

En complément, deux normes de la série 70-003 ont été homologuées :

- le 15 mai 2015, la norme expérimentale la XF S 70-003-5 - Travaux à proximité des réseaux – Partie 5 : Éléments de mission spécifiques et clauses des marchés de prestations intellectuelles d'ingénierie et de maîtrise ;
- le 5 septembre 2015, la norme NF S 70-003-2 - Travaux à proximité des réseaux – Partie 2 : Techniques de détection sans fouille.

L'architecture documentaire devrait être parachévée en 2016 avec la publication du « Guide technique » dont le projet est très avancé et l'homologation de la 2<sup>ème</sup> édition de la norme d'application obligatoire NF S 70-003-1 – Travaux à proximité des réseaux – Partie 1 : prévention des dommages et de leurs conséquences, qui fusionne et explique dans un seul document l'ensemble de la réglementation.

Au-delà, il restera à déterminer le sort à réservé à la formation des « suiveurs de conduite d'engins » et à concrétiser les deux dernières étapes du calendrier :

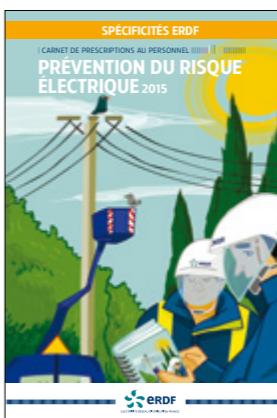
- au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'obligation pour les exploitants de délivrer dans les unités urbaines des plans répondant à toutes les exigences en matière de géoréférencement et de fond de plan.
- au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'élargissement des dispositions précédentes à l'ensemble du territoire.

## TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX EXPLOITÉS PAR ERDF

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015 au sein d'ERDF des prescriptions de la norme NF C 18-510, sous couvert du recueil C 18-510-1 de l'AFNOR, a été mise à profit pour introduire d'importantes modifications dans les procédures de coordination opérationnelle entre l'exploitant du réseau et les prestataires.

Cette évolution majeure s'appuie sur un portail informatique « Fournisseurs », un document de procédures très novateur et précis, intitulé PSEDO pour « Prescriptions de sécurité de l'exploitant au donneur d'ordre ». Ce règlement introduit notamment une trentaine d'IPS (Instructions permanentes de sécurité) et une dizaine d'ITST (Instructions de Travaux Sous Tension) que le prestataire est tenu d'endosser. Ces instructions qui sont structurées selon un modèle unique comprennent au lancement du projet des variantes régionales qui seront unifiées à l'échelon national dans une version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Surpris par la soudaineté de sa divulgation et l'ampleur des modifications qu'il induit le SERCE a demandé à ERDF, et obtenu, la mise en place d'un groupe de travail en vue d'améliorer la compréhension mutuelle et de faciliter l'appropriation des nouvelles dispositions par les entreprises.



## TRAVAUX SOUS TENSION SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Une requête en Conseil d'Etat en juin 2015 contre le ministre du travail pour retard à publier un arrêté d'application, a relancé ce dossier. Lors de la concertation avec la Direction Générale du Travail (DGT), le SERCE, appuyé par les organisations professionnelles concernées et le MEDEF, a obtenu que la certification de personnes soit remplacée par une certification des organismes de formation.

Cette disposition permet d'éviter une hausse très importante des coûts de formation qui auraient été dissuasive pour les PME.

Un groupe de travail a été mis en place pour proposer à la DGT des modifications du décret et de son arrêté d'application.



## L'INFORMATION EN CONTINU

Un suivi quotidien de l'actualité économique, professionnelle, réglementaire permet au SERCE de diffuser :

### Tous les 15 jours:

- une sélection d'informations: « La presse lue par le SERCE »;
- des notes d'informations destinées aux adhérents, les « Informations professionnelles ».

### Tous les trimestres:

- une lettre d'information « Actualité Prévention Sécurité ».

### Selon l'actualité:

- des alertes ciblées
- des documents de référence : plaquette (institutionnelle, « Collectivités locales », Concours Lumières...), guides, notes d'information...

Une présence accrue sur le web avec notamment un site internet entièrement renouvelé, enrichi de nombreuses rubriques actualisées en permanence, permet de retrouver ces informations.



Serce'Infos Réseaux sociaux  
**Communiquer Relations presse Animer Conférence/débat**  
Salon **Informer Revue de presse Publications Site Internet**

## Des supports à la disposition des adhérents

Fréquentation  
du site  
au 2<sup>nd</sup> semestre

12 100  
sessions  
(55 sessions/jour en moyenne)

7 800  
utilisateurs  
(plus de 35 visiteurs/jour)

38 700  
pages consultées  
(177 pages consultées/jour)

4  
minutes  
(durée moyenne d'une session)



272  
tweets,

7 875  
visites,

368  
nouveaux abonnés,

107 000  
impressions sur les profils abonnés et relations

### D'autres publications sont à disposition

Les plaquettes à destination des collectivités locales :



Dossier « Éclairage : innovations et bonnes pratiques » consacré à l'éclairage public, réalisé à initiative du SERCE en partenariat avec le magazine de l'Ingénierie Territoriale, organe d'information officiel de l'AITF.



Compte-rendu de la conférence SERCE du 10 juin 2015 : « COP 21 : quelle contribution des entreprises à « l'Agenda des Solutions » du gouvernement français ? »



Collection des « Mémos » consacrés à la prévention du risque électrique (Réservé aux adhérents)



### LE SERCE, EN LIGNE : UNE VISIBILITÉ ACCRUE

#### Un nouveau site, plus complet et plus pratique

Fin mai, le SERCE a mis en ligne un tout nouveau site internet.



#### SERCE'Infos : les actions et réactions du SERCE en 8 pages

Trois fois par an, la lettre d'information « SERCE'Infos » est diffusée à plus de 2 700 exemplaires auprès des adhérents du SERCE, des acteurs représentatifs des filières de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics mais également du monde de l'enseignement, des parlementaires, des représentants de l'administration ainsi qu'à la presse.

Au sommaire :

- Conjoncture et marchés,
- Événements,
- Publications
- Énergie Climat
- Performance énergétique
- Réseaux et infrastructures,
- Environnement
- Prévention Sécurité
- Formation
- Vie syndicale



En ligne sur le site du SERCE  
Chaque numéro de SERCE'Info est consultable sur le site Internet du SERCE, depuis la rubrique « Publications / Documents de présentation du SERCE »



## Les relations presse

188 retombées presse (articles, brèves et citations) sont parues en 2015, principalement relayées par la presse professionnelle ou spécialisée (travaux publics, énergie, environnement, formation...)

9 interviews, 1 vidéo et 3 publi-rédactionnels

En ligne sur le site du SERCE  
L'ensemble des communiqués de presse est consultable depuis l'Espace presse.



### Interviews/rédactionnels

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

### Communiqués de presse

- Communiqué de presse : "Déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné : le SERCE propose aux entreprises un CQP associant une offre de formation certifiante"
- Communiqué de presse : "Le SERCE demande une ouverture rapide de la concertation sur le décret relatif à la rénovation des bâtiments tertiaires"
- Serce Infos n° 13

- Communiqué de presse : « Le SERCE signe une charte avec l'éco-organisme Ecologic »
- Communiqué de presse : « Le Lycée Professionnel Pierre Mendès France de Saint-Pol-sur-Ternoise (62) et le SERCE inaugurent la plateforme pédagogique dédiée à la mention complémentaire de Monteurs réseaux aéro-souterrains »
- Communiqué de presse : « Guy Lacroix, élu Président du SERCE »
- Communiqué de presse : « Palmarès du Concours Lumières@ 2015 »
- Diffusion à la presse du compte-rendu de la conférence SERCE « COP 21 : quelle contribution des entreprises à l'Agenda des Solutions du gouvernement français »
- Rédaction et diffusion de la Lettre Concours Sécurité 2014 à la presse professionnelle
- Serce Infos n° 14

- Save the date Remise du 1<sup>er</sup> Prix Concours Lumières au Conseil régional Centre-Val de Loire (mise en lumière : Château de Chaumont-sur-Loire)

- Remise du 3<sup>ème</sup> Prix Concours Lumières à la ville de Saint-Nazaire (mise en lumière : Base sous marine)

- Communiqué de presse « Lancement du Concours Lumières 2016 »
- Communiqué et dossier de presse sur la conférence de la filière « COP 21 : la filière électrique s'engage pour le Climat »
- Tribune « Climat : la France doit miser sur ses atouts »
- Save the date & diffusion du dossier de presse Objectif Fibre
- Visite technique « Objectif Fibre » sur le déploiement de la boucle locale mutualisée sur supports en aérien de la ville d'Épinay-sur-Seine (26/11/2015) / Lancement du Guide de bonnes pratiques « Blom »
- Serce Infos n° 15

- Le SERCE a contribué à l'opération « Beau travail » menée par le MEDEF afin de promouvoir les métiers en tension.
- Une vidéo présentant le métier de « Responsable Développement Efficacité énergétique », diffusée à 20 h 35 le 10 décembre sur France 3, puis le 15 décembre sur France 2.
- Préparation Édito + article parus dans le Magazine de l'Ingénierie territoriale (AITF) / Dossier « Éclairage public », paru en février 2016

# Le SERCE au cœur de différentes filières

Le SERCE est membre d'organismes professionnels avec lesquels il partage des objectifs et des actions communes. Il participe aux orientations stratégiques comme membre des conseils d'administrations et/ou aux groupes de travail sur les thématiques intéressantes ses adhérents.



Le SERCE est un syndicat de spécialité de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Il participe aux travaux des commissions de la FNTP dans les domaines relatifs aux marchés, aux questions sociales, à la formation professionnelle, à la sécurité et à l'environnement.



Le SERCE est membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC). Aux côtés des constructeurs de matériels électriques, il participe à l'expression de la filière électrique sur des thématiques telles que l'efficacité énergétique, le véhicule électrique, les réseaux intelligents. Le SERCE est particulièrement impliqué au sein de la plateforme Objectif Fibre, notamment en ce qui concerne la formation associée au déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné.



Le SERCE collabore avec la Fédération Française du Bâtiment sur des sujets communs intéressant la filière « bâtiment », notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique.



## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ÉCLAIRAGE

L'Association Française de l'Éclairage est une association qui œuvre depuis 1930 pour une lumière, naturelle et artificielle, maîtrisée. Elle prône un éclairage intérieur, extérieur et un éclairage public responsable, soucieux de ses effets sur l'homme, sur l'environnement et pour la sobriété énergétique. Le SERCE est membre du Conseil d'administration et s'associe aux actions menées par l'AFE pour « éclairer juste, en prenant en compte la dimension technologique, économique, énergétique, sociale et sociétale de l'éclairage ».



## L'ASSOCIATION TECHNIQUE ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

L'Association Technique Énergie Environnement est responsable, par délégation de l'ADEME, de la rédaction des fiches d'Opérations Élémentaires Standards du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le SERCE est membre des groupes de travail suivants :

- Bâtiment (résidentiel et tertiaire),
- Collectivités locales et réseaux de chaleur (pour l'éclairage public),
- Services d'efficacité énergétique.



## LE COMITÉ NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité assure une mission de contrôle des installations électriques tant dans l'habitat que pour les installations industrielles et tertiaires. Le SERCE est membre du Conseil d'administration au sein du Collège Installateurs.



## COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES INDUSTRIES CLIMATIQUES

Le Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques est spécialisé dans la recherche, les études et surtout la formation dans le génie climatique. Il assure également la diffusion de documents techniques concernant la profession.

Le SERCE est membre du Conseil d'administration de cet organisme et veille à ce que les orientations du COSTIC correspondent aux besoins des entreprises.



## LE CONSEIL NATIONAL DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Le Conseil National de l'Équipement Électrique rassemble Fedelec, la FFIE, le SERCE et l'UNA3E-CAPEB. Cette instance permet à la filière de porter des positions communes, notamment sur la normalisation, la transition énergétique et la formation.



## FORMAPELEC

Organisme de formation continue, FORMAPELEC a été créé il y a 40 ans par des organisations professionnelles de l'installation.

Le SERCE est membre du Conseil d'administration et veille au développement d'une offre de formations actualisées, notamment en efficacité énergétique ou fibre optique afin de maintenir le niveau constant des connaissances et des savoir-faire.



## LE GROUPEMENT FRANÇAIS DES INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Groupement français des industries Électroniques de Sécurité Incendie et le SERCE poursuivent leur coopération sur le remplacement des systèmes de détection ioniques par des systèmes optiques (opération de grande envergure, puisqu'elle consiste à identifier, puis changer un parc estimé à 7 millions d'unités sur environ 10 ans). Avec la FFIE et SVDI, le GESI et le SERCE ont créé un label, appelé QUALDION, attribué à toutes les entreprises de la filière qui s'engagent à accompagner les utilisateurs, exploitants d'installations de détection d'incendie dans la migration vers des détecteurs optiques, associée à une garantie qualité.



## LE GROUPEMENT INTERSYNDICAL DE L'INDUSTRIE DU NUCLÉAIRE

Créé en 1959, le Groupement Intersyndical de l'Industrie du Nucléaire (G.I.I.N.) regroupe les entreprises françaises intervenant dans l'industrie nucléaire.

Le SERCE en est un membre actif et veille à la prise en compte des intérêts de ses entreprises adhérentes intervenant dans le nucléaire. Par le biais du GIIN, le SERCE est présent dans les groupes de travail de l'Autorité de Sécurité Nucléaire.



## QUALIFELEC

Le SERCE est membre du Conseil d'administration et du Bureau de cet organisme de qualification de la filière électrique. Il veille à l'évolution des qualifications en fonction des besoins exprimés par les entreprises.



## SÉQUÉLEC

Cette instance de concertation entre ERDF et les organisations professionnelles d'installateurs traite des problèmes d'ordre technique, essentiellement relatifs au domaine de la norme NF 14-100 (installations de branchement à basse tension) et NF C 15-100 (installations électriques à basse tension).



## PROMOTELEC

Organisme de promotion de la sécurité et du confort électrique dans l'habitat neuf. Il délivre des labels et effectue des diagnostics confiance sécurité (DCS). Le SERCE est membre du Conseil d'administration de PROMOTELEC au sein du collège « Installateurs ».



## MEDEF

Le SERCE est membre de la Commission « Énergie-Compétitivité-Climat » et du Comité « Efficacité énergétique » du MEDEF.

L'année 2015 a été particulièrement dense en échanges sur la COP21, le projet de loi sur la transition énergétique. Le travail se poursuit dans le suivi de la rédaction et de la publication des textes d'application de la loi. Le SERCE a également participé au Comité « Infrastructures ».



## Le SERCE et l'Europe

En tant que membre de l'Association européenne de l'installation électrique, le SERCE participe à la rédaction des prises de position sur les textes européens. Il assure notamment la présidence de la task force « Energy ».

Le SERCE et l'AIE sont particulièrement engagés dans des actions auprès de la Commission européenne sur la révision des directives efficacité énergétique, performance énergétique des bâtiments et énergies renouvelables. Sur demande du SERCE et de l'AIE, la Commission européenne a également accepté de lancer une réflexion sur le rôle et l'évolution souhaitable du facteur de conversion entre l'énergie finale et l'énergie primaire.



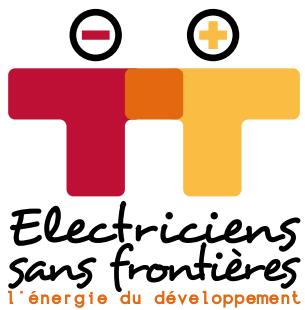
## Normalisation AFNOR et UTE

Le SERCE est membre du Conseil d'administration de l'UTE (Union Technique de l'Électricité).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 toutes les activités opérationnelles de normalisation électrotechniques ont été transférées à l'AFNOR.

L'association UTE a mis en place un comité de pilotage et un comité stratégique pour suivre la mise en œuvre de ce transfert et l'application de la convention entre l'AFNOR et l'UTE. Membre du conseil d'administration de l'AFNOR, elle intervient dans la désignation de représentants dans différentes instances de gouvernance.

## Le SERCE soutient Electriciens sans frontières



[www.electriciens-sans-frontieres.org](http://www.electriciens-sans-frontieres.org)

**SERCE**  
SYNDICAT DES ENTREPRISES  
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

9 RUE DE BERRI 75 008 PARIS ■ T: 01 47 20 42 30 ■ F: 01 47 23 53 49 ■ [serce@serce.fr](mailto:serce@serce.fr)  
[www.serce.fr](http://www.serce.fr) ■ [www.metiers-electricite.com](http://www.metiers-electricite.com) ■ [www.metiers-clim.com](http://www.metiers-clim.com)